

Octobre 2014

Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC)

- BASSIN VERSANT DE LA COISE -



SIMA COISE
1 PASSAGE DU CLOITRE
42 330 SAINT GALMIER



Table des matières

Liste des fichiers transmis

Partie 1 : Présentation générale du PAEC	1
1. L'opérateur : le SIMA Coise.....	1
2. Le périmètre.....	1
3. Les partenariats mobilisés	1
Partie 2 : Le diagnostic du bassin versant de la Coise	2
1. Le bassin versant de la Coise	2
1.1 Contexte géographique et démographique	2
1.2 Contexte climatique	2
1.3 Contexte hydrogéologique	2
2. Les projets de développement et les démarches territoriales	2
2.1 Les projets de territoire	2
2.2 Les politiques de gestion de l'eau : Protéger une ressource en eau fragilisée	4
3. Les milieux naturels	5
3.1 Le paysage des Monts du Lyonnais : un paysage façonné par l'agriculture	5
3.2 Les habitats remarquables – Plan Vert et Bleu	5
4. La qualité des eaux souterraines et superficielles et disponibilité de la ressource	6
5. Les autres enjeux environnementaux.....	6
6. Les systèmes agricoles : la spécificité « des Monts du lyonnais »	6
6.1 Le modèle des Monts du Lyonnais	6
6.2 Les systèmes agricoles de la Plaine du Forez	8
6.3 La zone de Piémont	8
7. Historique et bilan des démarches agro-environnementales mises en œuvre sur le territoire	9
7.1 CTE, CAD et MAE T	9
7.2 Bilan des précédentes démarches agro-environnementales : Des changements de pratique engagés	9
8. Les autres activités du territoire.....	10
Partie 3 : Stratégie du PAEC	11
1. Analyse de l'état des lieux du territoire.....	11
1.1 Conséquences possibles de l'évolution climatique.....	11
1.2 Les opportunités et menaces pesant sur la qualité de l'eau et les habitats et les espèces concernés	11
1.3 Les opportunités et menaces pesant sur les systèmes agricoles	12
2. Les enjeux environnementaux et les objectifs stratégiques du projet.....	12
3. Le périmètre.....	13
4. Les Zones d'Intervention Prioritaires	13
5. Les MAEC à mobiliser	13
5.1 Les mesures « système »	14
5.2 Les mesures « Phyto »	14
5.3 Les mesures linéaires.....	14
5.4 Modalité de sélection des dossiers.....	15
6. La durée du projet.....	15
7. Les objectifs de contractualisation.....	15
8. L'animation et les travaux de mise en synergie	16
9. Les actions complémentaires à mobiliser.....	16
9.1 Mesure 7.6 : Actions de sensibilisation environnementales	16
9.2 Mesure 2 : Conseils pour l'adaptation des systèmes de production	17
9.3 Mesure 1 : Formations, acquisition de compétences, actions de démonstration et échanges d'expériences	17
9.4 Mesure 4 : Investissements	17
9.5 Actions complémentaires s'appuyant sur d'autres dispositifs	17
10. Les articulations envisagées avec les autres actions de développement local	17
10.1 Le contrat rivière de la Coise	18
10.2 Les politiques de l'eau	18
10.3 Le développement de la Bio	18
10.4 Projets de territoire.....	18
10.5 Articulations avec les PAEC portés par le SIMOLY et le syndicat Mixte des pays du Forez	19
Partie 4 : Gouvernance et modalités de suivi et d'évaluation du PAEC	20
1. Les instances de Gouvernance	20
1.1 Le comité de pilotage du PAEC	20
1.2 Le comité technique.....	20
2. Modalité de suivi du PAEC	20
3. Perspectives d'actions à l'issue du PAEC.....	21
Partie 5 : Budget prévisionnel et plan de financement	22
1. Budget prévisionnel et Plan de Financement	22
2. Cout du projet et bilan chiffré.....	23

Liste des fichiers transmis lors du dépôt de dossier de candidature

Fichiers complémentaires au dossier de candidature :

- *Périmètre du PAEC : liste des communes concernées – Liste communes du PAEC Coise.xls*
- *Fichiers cartographiques présentant les Zones d'Intervention Prioritaires – Tables SIG- PAEC Coise.zip*
- *Détails du budget du PAEC – Détails_BudgetPAEC_Coise.xls*
- *Liste des annexes – Liste des annexes.pdf*
 - Annexe 1 : Fonctions et missions du SIMA Coise*
 - Annexe 2 : Cartes des démarches territoriales présentes sur le territoire*
 - Annexe 3 : Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural (PSADER) des Monts du Lyonnais*
 - Annexe 4 : Résultats de la démarche Climagri sur les Monts du Lyonnais*
 - Annexe 5 : PSADER des Monts du Lyonnais -Fiche action 234 : Vers des systèmes d'exploitation plus durables*
 - Annexe 6 : Les démarches territorialisées de préservation de la ressource en eau*
 - Annexe 7 : Espaces Naturels sur le bassin versant de la Coise*
 - Annexe 8 : Le réseau de suivi de qualité de l'eau – Résultats*
 - Annexe 9 : Les différents systèmes agricoles sur le bassin versant*
 - Annexe 10 : Densité d'exploitations par commune*
 - Annexe 11 : Chargement par commune*
 - Annexe 12 : Assolement par commune*
 - Annexe 13 : Evolution des quotas entre 2008 et 2013*
 - Annexe 14 : Lien entre intensification de production laitière et critères environnementaux*
 - Annexe 15 : Détails des CTE et CAD signés sur le territoire entre 2000 et 2007*
 - Annexe 16 : Le programme agro-environnemental 2008-2010*
 - Annexe 17 : Analyse des engagements du 1er programme de mesure Coise (2008-2014)*
 - Annexe 18 : Carte des Zones d'Intervention Prioritaires*
 - Annexe 19 : Analyse de la faisabilité des mesures système polyculture élevage sur le bassin versant de la Coise*
 - Annexe 20 : IFT de référence « Plaine »*
 - Annexe 21 : Détails des objectifs de contractualisations*
 - Annexe 22 : Note de cadrage de l'ISARA-Lyon*
 - Annexe 23 : Compétences présentes dans le cadre de démarches territoriales*
 - Annexe 24 : Récapitulatif des actions agro-environnementales conduites sur le territoire pour la campagne 2014*
 - Annexe 25 : Composition du comité de pilotage*
 - Annexe 26 : Composition du comité technique*

Documents bibliographiques :

- *Les mesures territorialisées sur le BV de la Coise, Bilan 2008-2010, Propositions 2013, SIMA Coise, Octobre 2012*
- *Synthèse territoriale des diagnostics agro-environnementaux, SCE, Mai 2012*
- *Exemple de diagnostics IDEA, SCE, Mai 2013*

Autres documents :

- *Délibération du SIMA Coise approuvant le dépôt de candidature au PAEC*
- *Courrier de soutien du SIMOLY au PAEC de la Coise*
- *Courrier de soutien du syndicat mixte du Pays du Forez au PAEC de la Coise*

Partie 1 : Présentation générale du PAEC

1. L'opérateur : le SIMA Coise

Le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement (SIMA) de la Coise et de ses affluents est l'opérateur du projet Agro-environnemental et Climatique du bassin versant de la Coise.

Le SIMA Coise est la structure porteuse du second contrat de rivière de la Coise et ses affluents signé en 2009. Son fonctionnement et ses missions sont présentés en annexe 1.

Le bassin versant est à cheval sur le département de la Loire et du Rhône. Il regroupe les 33 communes du bassin versant qui adhèrent au syndicat en grande majorité via leur communauté de communes (*La communauté de communes du Pays de Saint-Galmier (CCPSG), la communauté de communes de Forez en Lyonnais (CCFL), et la communauté de communes des Hauts du Lyonnais (CCHL)*) ou leur communauté d'agglomération (Saint Etienne Métropole). Seules les communes de Saint André le Côte et Sainte Catherine adhèrent individuellement.

2. Le périmètre

Le périmètre du projet s'étend sur l'ensemble des communes situées sur le bassin versant de la Coise.

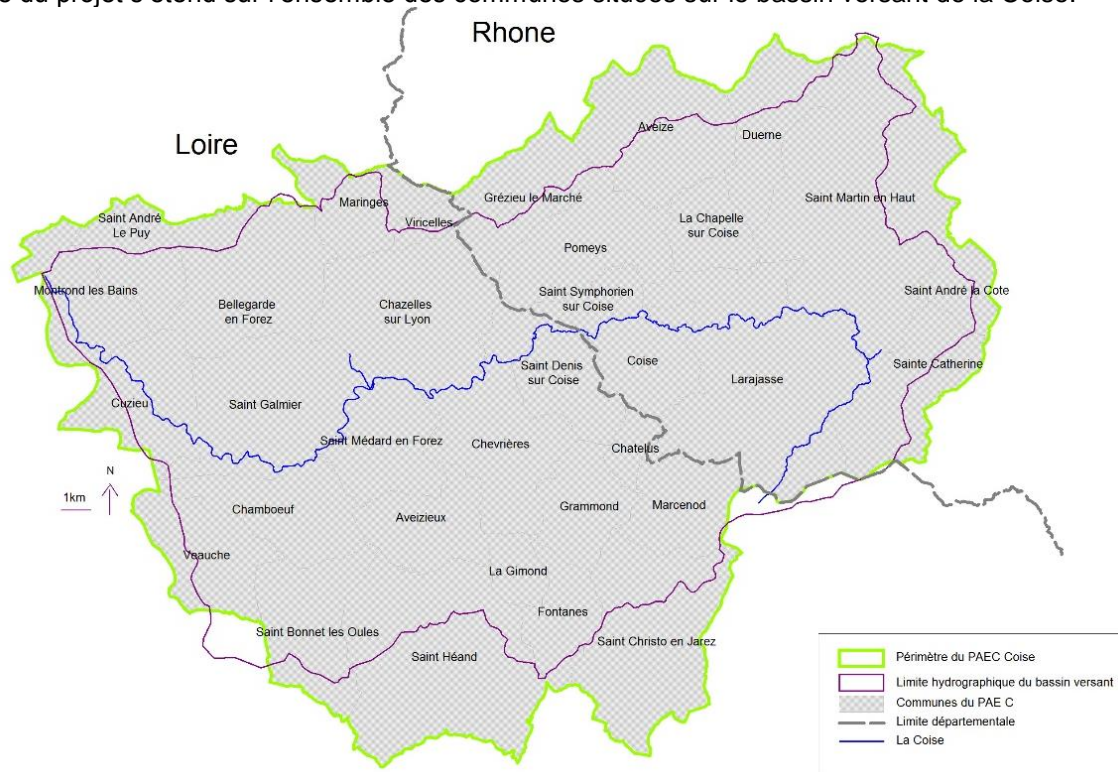


Figure n°1 : Périmètre du PAE C Coise

Cas de la commune de Sainte- Catherine :

La commune de Saint-Catherine est située sur 2 PAEC : celui du Garon et celui de la Coise.

3. Les partenariats mobilisés

Le projet repose sur une concertation large mise en œuvre dès la phase de montage du projet. Cette phase préparatoire a reposé sur 4 mois de travail séquencés par 3 comités techniques et 3 comités de pilotage avec une vingtaine de structures participantes (*Partenariat mobilisé précisé en 4^{ème} de couverture*). Ces moments d'échanges ont déjà permis de partager collectivement le diagnostic et les enjeux agro-environnementaux forts du territoire. Cette phase de concertation a permis d'appréhender le PAEC comme un nouvel outil de développement territorial et de l'intégrer aux programmes de développement existants.

Chaque structure a mobilisé et mobilisera ses compétences techniques, d'ingénierie ou d'animation afin d'être un relai d'information et d'appui technique auprès des exploitants agricoles du territoire. Ainsi, le SIMA Coise assurera l'animation technique et administrative du projet et fera appel à ses partenaires pour permettre la mobilisation du plus grands nombres d'acteurs.

Partie 2 : Le diagnostic du bassin versant de la Coise

1. Le bassin versant de la Coise

1.1 Contexte géographique et démographique

D'une superficie de 340 km², le bassin de la Coise est limité au Nord par le bassin versant de la Thoranche et la vallée de la Brévenne, au Sud par le bassin du Furan et puis par la vallée du Giers, et à l'Ouest par la plaine de la Loire.

Le bassin versant montre un fort caractère rural. Le territoire est structuré en 2 secteurs entre lesquels la transition est rapide :

- La Plaine du Forez, où se développent les villes les plus importantes (Saint-Galmier, Veauche, Montrond-les-Bains), quelques zones industrielles de taille moyenne, et une zone agricole partagée entre élevage et céréaliculture.
- Les Monts du Lyonnais, dont la vocation première est agricole. L'habitat est plus dispersé en dehors des villages et de quelques gros bourgs (Saint-Martin-en-Haut, Chazelles sur Lyon et Saint-Symphorien sur Coise) ; et les fortes pentes sont occupées par des espaces naturels boisés.

Les Monts du Lyonnais et la Plaine du Forez correspondent aux 2 grands bassins de vie du territoire.

De par sa proximité avec de grandes agglomérations (Lyon et Saint-Etienne), l'ensemble du territoire connaît une forte attractivité, qui se traduit par une démographie croissante, et un solde migratoire allant de +0.3% pour la plaine, à 0.7% pour les Monts [Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales].

Ce dynamisme et cette évolution sont des enjeux forts pour toutes les stratégies de développement de territoire, et notamment de développement agricole.

1.2 Contexte climatique

Le climat du bassin versant de la Coise est de type continental tempéré avec des influences océaniques et sub-méditerranéennes. Il existe un gradient pluviométrique croissant de la plaine du Forez vers les Monts allant de 700 mm jusqu'à 850 mm de pluie par an. Les étés restent relativement secs ; et les épisodes orageux ne permettent pas la réhydratation des sols. Les hivers sont froids avec un nombre de jours de gels important.

1.3 Contexte hydrogéologique

De ses sources situées à une altitude de 840 mètres d'altitude (sur la commune de Saint Romain en Jarez) à sa confluence située à 340 mètres d'altitude (à Montrond les Bains), la Coise parcourt au total près de 52 kilomètres pour les 2/5 sur le département du Rhône puis sur le département de la Loire pour les 3/5 restants. Le régime hydrologique est de type pluvial, caractérisé par de hautes eaux hivernales et printanières et un étiage estival marqué.

Le contexte de roches cristallines des Monts du lyonnais rend le stockage souterrain de l'eau quantitativement limité et ponctuel. Il peut néanmoins alimenter de manière régulière quelques sources. En plaine, les alluvions fluviales forment des aquifères importants et productifs.

2. Les projets de développement et les démarches territoriales

2.1 Les projets de territoire

Les 2 grands bassins de vie du bassin versant de la Coise que sont les Monts du Lyonnais et la Plaine du Forez composent les entités portant les démarches territoriales.

Le PAEC du bassin versant de la Coise s'intègre aux stratégies de développement portées par 3 structures présentes sur le territoire : Le SIMOLY et Saint Etienne Métropole pour les Monts du Lyonnais, et le syndicat mixte du Pays du Forez pour la Plaine. (Les différents territoires sont présentés sur les cartes en annexe 2).

Il faut préciser qu'un seul EPCI du SM des Pays du Forez, (la communauté de communes du Pays de Saint-Galmier), est concerné par le PAEC du bassin versant de la Coise. La CCPSG a développé un plan d'actions agricoles propre à son territoire.

Enfin, le SIMOLY et le SM des pays du Forez sont porteurs de PAEC sur le reste de leur territoire. Une cohérence entre les objectifs globaux existe entre ces différents projets ; une synergie et une mutualisation des moyens ont été recherchées, comme cela est présenté en p.17.

➤ Le Syndicat Intercommunautaire des Monts du Lyonnais (SIMOLY) : porteur du projet de territoire des Monts du Lyonnais et partenaire du PAEC du bassin versant de la Coise

Le SIMOLY regroupe 3 communautés de communes (Forez en Lyonnais, Chamousset en Lyonnais et Hauts du Lyonnais) et porte pour leur compte le projet de territoire des Monts du Lyonnais et les procédures contractuelles de développement local (CDDRA¹-PSADER², Leader³, OCM⁴) qui constituent des outils au service de ce projet.

¹ CDDRA : Contrat de Développement Durable Rhône Alpes

² PSADER : Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural

³ LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

⁴ OCM : Opération Collective de Modernisation

Le projet de territoire des Monts du Lyonnais s'articule autour de 2 axes forts visant à impulser un nouveau modèle de développement :

- L'économie de proximité
- Le développement durable et la transition énergétique

Dans ce cadre, et du fait de l'importance du secteur agricole pour le territoire des Monts du Lyonnais (économie, cadre de vie, etc.), une stratégie agricole spécifique a été élaborée sur la base de réunions de concertation avec les acteurs du monde agricole (Chambres consulaires, syndicats, associations, CUMA, etc.). Cette stratégie agricole est explicitée dans le PSADER (2014-2019) des Monts du Lyonnais (Voir annexe n°3) qui permet la mobilisation de fonds régionaux au service de l'agriculture du territoire.

La question de l'évolution des systèmes d'exploitation vers plus de durabilité constitue un des axes prioritaires de ce PSADER. **Le PAEC sur le bassin versant de la Coise s'inscrit donc pleinement en cohérence avec le PSADER des Monts du Lyonnais, d'autant plus que deux tiers du territoire sont concernés par le bassin versant de la Coise.**

Les défis énergétique et climatique constituent une autre dimension importante du projet de territoire des Monts du Lyonnais. Ainsi, en 2012, le territoire s'est engagé dans une démarche de Plan Climat Energie Territorial afin de se saisir de cet enjeu. Puis, dans la continuité de cette réflexion, les élus du territoire ont décidé, de s'orienter vers une stratégie énergétique et climatique ambitieuse en visant l'objectif de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) à horizon 2050. Dans le cadre de l'élaboration du scénario TEPOS des Monts du Lyonnais, le secteur agricole a été étudié sous un angle spécifique via l'outil CLIMAGRI®. Les impacts de différentes actions concrètes ainsi que des évolutions structurelles du secteur agricole en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie ont ainsi été étudiés. Les résultats de cette démarche sont présentés en annexe 4.

Outre ces différents programmes, le SIMOLY prépare une candidature au programme Leader afin de mobiliser des moyens financiers supplémentaires au service du projet de territoire. Le SIMOLY veillera à ce que l'agriculture, et plus spécifiquement la question de l'évolution des systèmes, soient abordées dans ce programme pour renforcer le soutien et l'accompagnement des exploitations des Monts du Lyonnais, là encore en lien avec le PAEC pour la partie du territoire concernée.

*Le SIMOLY a donc décidé de se positionner comme partenaire du PAEC du bassin versant de la Coise en participant à son élaboration et en mobilisant les outils dont il dispose pour renforcer l'impact de cette démarche, via la fiche 234 par exemple (présentée en annexe 5). **Ce soutien est formalisé dans le courrier joint à ce dossier de candidature.***

Pourquoi 2 PAEC à l'échelle du SIMOLY et du bassin versant de la Coise ?

Le SIMA Coise opérateur agro-environnemental historique sur le bassin versant de la Coise s'est rapidement positionné pour être porteur d'un PAEC au regard des enjeux de qualité de l'eau forts sur son territoire. L'antériorité et l'ingénierie en place ont permis de démarrer au plus tôt les phases de concertation. Le SIMOLY s'est dès le départ positionné au côté du SIMA Coise pour travailler sur ce projet, et en parallèle envisageait de pouvoir mettre en place une démarche similaire sur le nord de son territoire en 2015.

Cependant, en réponse à la mobilisation des exploitants, le SIMOLY a décidé de conduire un projet sur le Nord de son territoire dès cette année. Du fait de la complexité d'un regroupement des périmètres (échéances courtes, difficulté pour trouver un opérateur pertinent à cette échelle dépassant les périmètres des 2 structures, etc.) 2 PAEC différents ont été élaborés. Une attention particulière sera accordée à la coordination entre les 2 projets et des actions seront mutualisées : comité technique, animation collective (diffusion de technique innovante, visite d'exploitation etc...), étude conjointe, ingénierie etc... De plus, les approches ascendantes et descendantes apportent des complémentarités aux 2 projets, et enrichissent les territoires et les démarches.

➤ Le syndicat mixte du Pays du Forez

Le syndicat mixte du Pays du Forez regroupe 8 communautés de communes sur les départements de la Loire et du Puy de Dôme. Ce sont 9 communes de la partie aval du bassin versant qui sont intégrées à ce territoire. Le syndicat mixte porte le projet de territoire du Pays du Forez et anime le CDDRA-PSADER (2012-2018) et le label Pays d'art et d'histoire. Le Pays du Forez s'est doté d'une stratégie en trois axes majeurs et interdépendants qui fondent la Charte de développement du territoire :

- Axe 1 : Renforcer le dynamisme économique et réduire le déficit d'emplois du Pays.
- Axe 2 : Accompagner les évolutions démographiques en répondant aux besoins du territoire et de ses habitants.
- Axe 3 : Conforter et promouvoir les atouts identitaires communs, vecteurs de cohérence du Pays du Forez.

La Charte de territoire décline l'axe 1 en trois orientations phares, dont une visant à « conforter l'activité agricole et l'aider à s'adapter aux évolutions ». Le PAEC est en cohérence avec cette stratégie et vient renforcer l'accompagnement des exploitations de la zone dans des systèmes de productions durables.

Au-delà de sa participation active au sein des comités de pilotage, le SM du Pays du Forez a souhaité formaliser son soutien au PAEC de la Coise par le courrier joint à ce dossier.

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds européens (2014-2020), le Pays du Forez a décidé de se porter candidat au futur programme LEADER en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Rhône-Alpes. Son projet sera axé autour de la relocalisation des économies rurales.

➤ Saint-Etienne Métropole (SEM) :

4 communes des Monts du Lyonnais sont concernées par le PSADER porté par Saint-Etienne Métropole (SEM) : Saint-Héand, Fontanès, Marcenod et Saint-Christo en Jarez.

Le PSADER de Saint-Etienne Métropole a été signé en 2010 et couvre la période 2009-2015.

Il se décline en 17 actions autour de 3 axes stratégiques :

- Axe 1 : mettre l'agriculture au cœur d'un développement harmonieux du territoire. L'ambition est de garantir leur place aux activités agricoles en limitant la pression foncière ;
- Axe 2 : favoriser une activité économique dynamique et diversifiée en milieu périurbain. L'ambition est d'anticiper l'évolution des conditions de production agricole pour favoriser une agriculture locale compétitive ;
- **Axe 3 : garantir et valoriser la qualité des atouts naturels du territoire. L'ambition est de préserver les ressources naturelles et de valoriser les atouts du patrimoine naturel.**

Le projet de PAEC de la Coise s'intègre donc naturellement à l'axe 3 de ce PSADER.

Le PAEC fait partie des outils envisagés par SEM après 2015. Si Saint-Etienne Métropole venait à candidater en 2015 pour déposer un PAEC, une articulation pragmatique sera recherchée avec le PAEC de la Coise.

➤ Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier (CCPSG)

La CCPSG a développé un plan d'actions agriculture qui vise à renforcer les liens producteurs-consommateurs et à développer l'agriculture de proximité à travers des actions de sensibilisation, de développement des circuits courts et d'approvisionnement de la restauration collective. Inscrit dans une logique globale de valorisation de l'économie locale (étude FISAC engagée par ailleurs), ce plan vise indirectement à préserver les espaces agricoles et le cadre de vie.

La CCPSG a par ailleurs initié la définition d'une stratégie sur les espaces naturels et la biodiversité : Plan Vert et Bleu. Au-delà de la biodiversité, cette stratégie intégrera les problématiques de préservation des ressources en eau.

A travers la promotion d'une agriculture durable et viable, respectueuse des milieux naturels, le PAEC vient renforcer les politiques agricoles de la CCPSG.

2.2 Les politiques de gestion de l'eau : Protéger une ressource en eau fragilisée

Un ensemble de politique de gestion de la ressource en eau est en place sur le bassin versant de la Coise. L'objectif commun de reconquête de qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions diffuses de l'ensemble de ces procédures traduit l'enjeu fort de cette problématique sur le territoire (Représentation cartographique des zones à enjeux eau en [annexe 6](#)). Le PAEC s'inscrit parfaitement au sein de ces politiques et devra pouvoir les renforcer.

➤ Le SAGE Loire en Rhône-Alpes

Le SAGE⁵ fixe les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire cohérent.

Le bassin versant de la Coise fait partie du **SAGE Loire en Rhône Alpes**. Ce SAGE a été approuvé par arrêté interpréfectoral du 30 août 2014. Sa stratégie repose sur la recherche de la fonctionnalité maximale des milieux d'une part pour assurer leur qualité écologique, d'autre part pour mieux satisfaire l'ensemble des usages.

Le SAGE Loire en Rhône Alpes a ciblé les enjeux locaux de l'eau, dont la réduction des émissions et des flux de polluants. Sur le territoire, sont ressortis comme prioritaires les objectifs de lutte contre l'eutrophisation, de maîtrise et réduction des pollutions toxiques, la poursuite des efforts de maîtrise des pollutions d'origine agricole, la protection des ressources locales pour l'Alimentation en Eau Potable. Le PAEC Coise constitue alors un des outils à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs de ce SAGE.

➤ Le contrat de rivière

Le contrat de rivière est une procédure contractuelle au service de la protection de la ressource en eau. Il vise une gestion globale, concertée et durable de la ressource et des milieux aquatiques.

Le SIMA Coise porte le 2^{ème} contrat de rivière de la Coise et ses affluents depuis 2009, et est en phase d'avenant de procédure jusqu'en 2015. Le contrat de rivière est décomposé en 2 volets techniques : la restauration des fonctionnalités des cours d'eau (incluant la gestion quantitative et les inondations), et la reconquête de la qualité de l'eau ; il s'articule autour de 144 fiches actions.

L'enjeu principal de ce 2^{ème} contrat est de répondre aux objectifs fixés par la Directive Cadre Eau pour chacune des 2 masses d'eau concernées :

- **GR0167a** : « La Coise et ses affluents depuis la source jusqu'à Saint-Galmier », classée en risque de non atteinte du bon état pour les paramètres pesticides et morphologie, avec l'objectif de bon atteinte de l'état écologique et chimique en 2015.

- **GR0167b** : « La Coise et ses affluents depuis Saint-Galmier jusqu'à sa confluence avec la Loire, classée en risque de non atteinte du bon état pour le paramètre pesticide et doute de non atteinte pour le paramètre micropolluant, avec l'objectif de bon atteinte de l'état écologique et chimique en 2015.

➤ Les captages prioritaires

Le Barrage de la Gimond : Le barrage de la Gimond est situé sur les communes de Pomeys et de Grézieux le Marché dans le département du Rhône. La retenue alimente en eau potable les communes de Chazelles sur Lyon et de Viricelles (dans la Loire) soit 5000 habitants. L'aire d'alimentation est intégralement située sur le bassin versant de la Coise.

⁵ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le barrage de la Gimond figure au SDAGE Loire-Bretagne parmi les captages prioritaires et dans la liste nationale des captages Grenelle, la retenue capte une eau de surface altérée par les nitrates et les produits phytosanitaires. Les concentrations élevées retrouvées dans l'eau sont majoritairement liées, pour les nitrates, à une mauvaise répartition des intrants azotés sur le bassin versant où l'élevage laitier intensif est dominant et pour les produits phytosanitaires, aux pratiques de désherbage des parcelles agricoles ainsi qu'à l'utilisation non maîtrisée de ces produits par les particuliers. Depuis 2012, ce territoire fait l'objet d'un programme de mesures (*défini dans l'arrêté préfectoral du 26/12/2012*) dont l'objectif est d'améliorer la qualité des eaux brutes captées en accompagnant les acteurs du territoire (agriculteurs, collectivités, particuliers) vers une modification durable de leurs pratiques.

[Source : Contrat Territorial du captage prioritaire de la Gimond 2013-2016 ; SIEA Chazelles-Viricelles ; 2013]

Les Puits du Val d'Anzieux : Les puits du Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux Plancier (SIVAP) sont situés sur les communes de Saint-André-le Puy (3 puits) et Bellegarde en Forez (2 forages). Le SIVAP dessert en eau potable les communes de : Bellegarde en Forez, Cuzieu, Montrond les Bains, Saint André le Puy (dans le périmètre du projet), et les communes de Chalain le Comtal, Boisset les Montrond, Marclopt, Rivas, Saint Laurent la Conche, soit 12 000 habitants.

Dans le cadre de la révision du SDAGE Loire Bretagne 2016/2021, les 3 puits du champ captant du SIVAP dans les alluvions anciennes de la Loire sur la commune de Saint André le Puy ont été identifiés comme prioritaires au regard de leur altération (nitrates et/ou pesticides) et pour lesquels des plans d'actions devront être élaborés et déployés.

➤ La Bulle Verte

L'association La Bulle Verte, créée en 2010, regroupe la Société des Eaux Minérales d'Evian (Source Badoit), et les communes de Saint-Galmier, Chamboeuf et Saint-Médard-en-Forez sur lesquelles se situe la zone d'infiltration de l'eau minérale naturelle de Badoit. La Bulle Verte a pour objectif la conduite de projets en faveur de la préservation de l'environnement et des ressources en eau sur son territoire.

Un plan d'actions est d'ores et déjà opérationnel concernant la mise aux normes des réseaux d'assainissement collectif, des assainissements autonomes, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités.

Les enjeux concernant l'agriculture sont doubles : préserver les surfaces agricoles, garantes de la bonne infiltration de l'eau et également soutenir et développer une agriculture respectueuse de la qualité de l'eau. Après une phase de diagnostics individuels d'exploitations, le programme d'actions agricoles est en cours de rédaction en concertation avec les acteurs du territoire et le SIMA Coise.

➤ Les Zonages : La Zone Vulnérable Nitrate (ZVN) et la Zone prioritaire CROPPP

- Depuis 2009, l'ensemble du bassin versant de la Coise est concerné par la Directive Nitrate. Le 5^{ème} programme d'actions est en cours depuis octobre 2013 (*Arrêté préfectoral du 23/10/2013*). Dans le cadre de cette directive, la mise en œuvre de 8 mesures spécifiques est obligatoire et réglementaire.

Les 3 puits du SIVAP ont été classés en Zone d'Actions Renforcées (ZAR) en 2014.

- En 2002, le bassin versant a été classé en zone prioritaire CROPPP.

3. Les milieux naturels

3.1 Le paysage des Monts du Lyonnais : un paysage façonné par l'agriculture

L'activité agricole a profondément marqué les paysages des Monts du Lyonnais, et constitue un réel **marqueur paysager de l'identité du territoire**.

« Le paysage agricole des Monts du Lyonnais offre des variations visuelles renouvelées à chaque mont et vallon. Le parcellaire finement découpé est de taille changeante, les couleurs des parcelles varient entre elles et au gré des saisons. (...) Ce relief à la fois étage les parcelles et leur type de culture à différentes altitudes et réunit en un même point de vue leurs différents plans visuels successifs. L'ensemble dessine un **paysage agricole en "mosaïque"**, finement ciselé, composé d'une multitude de petites parcelles jouant de la variabilité de leur culture dans le temps et dans l'espace. A l'uniformité d'une production agricole, à dominante laitière, répond une diversité visuelle du paysage dont l'équilibre reste cependant fragile. »

Toutefois, avec le phénomène de concentration des exploitations agricoles, le parcellaire des Monts du Lyonnais a tendance à augmenter, et certaines haies sont arrachées.

[Source : Psader des Monts du Lyonnais, Diagnostic, Sitelle, Décembre 2012]

3.2 Les habitats remarquables – Plan Vert et Bleu

Il n'existe aucune protection réglementaire de milieux naturels sur le périmètre du projet (réserve, arrêté de biotope, site inscrit ou classé, Natura 2000...).

En revanche, comme le montre la carte en annexe 7, tout le tiers aval du bassin versant s'insère dans 2 vastes ensembles de milieux remarquables, cités aux inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) :

- Celui des « **Vallons et bois des Monts du Lyonnais** » (ZNIEFF de type 1 et 2 n°4227), recoupant le bassin de la Coise selon un axe Nord-Sud entre Maringes et Saint-Héand

- Celui de la « **Plaine du Forez** » (ZNIEFF de type 1 et 2 n°4202 et ZICO n°RA09) bordant le cours de la Loire et incluant largement les zones d'étangs de la plaine du Forez. [Source : *Rapport définitif du second contrat de rivière Coise, SIMA Coise, 2008*]

Fort de cette richesse, le Pays de Saint-Galmier, a souhaité mettre en place une politique de préservation, de valorisation et de promotion de la biodiversité de son territoire à travers une étude « Plan vert et Bleu » démarré en 2013.

4. La qualité des eaux souterraines et superficielles et disponibilité de la ressource

Un réseau de surveillance de la qualité de l'eau a été mis en place en 2007 dans le cadre du 2nd contrat de rivière. Ce réseau de surveillance a pour objectif de caractériser les problématiques de qualité des eaux et son évolution au regard des objectifs de la DCE. Les caractéristiques de ce réseau et les principaux résultats sont présentés en annexe 8.

Les résultats montrent une dégradation marquée de la qualité de l'eau vis-à-vis des nitrates en période hivernale (de novembre à mars) avec des concentrations variant de 25 à 60 mg/l selon les cours d'eau. **Ces concentrations placent le bassin versant de la Coise comme étant l'un des plus dégradé sur le département de la Loire.**

Dans les eaux souterraines des forages du SIVAP, les concentrations s'élèvent de 60 à 80 mg/l selon les puits.

Concernant la présence des pesticides dans l'eau, ce sont les herbicides qui sont le plus fréquemment détectés au printemps et à l'automne. La pression des herbicides « totaux » et des débroussaillants est marquée sur le bassin versant, on peut noter également la détection régulière d'isoproturon⁶, d'acétochlore et de s-métolachlore⁷.

Sur le plan quantitatif, le bassin versant souffre d'étiage sévère dû à une faible pluviométrie estivale associée à de faibles capacités de stockage des terrains des Monts du Lyonnais. Ce phénomène est accentué par les prélèvements via les retenues collinaires nombreuses en tête de bassin.

[Source : *Rapport définitif du second contrat de rivière Coise, SIMA Coise, 2008*]

5. Les autres enjeux environnementaux

L'érosion est un problème majeur sur le secteur, du fait de la texture du sol. De plus, le relief accidenté et la construction de la ration de base des vaches laitières à partir du maïs ensilage et le besoin en paille impliquent la mise en culture de parcelles à risques. Les agriculteurs ont façonné leurs parcelles de façon à réaliser un travail perpendiculaire à la pente. Cette méthode de travail a permis de limiter l'érosion.

La réglementation ZVN qui imposait un couvert hivernal entraîne une accentuation de l'érosion avec des semis d'automne sur sols nus, dont le rôle physique et chimique n'entre en jeu qu'à partir du printemps, période de sa destruction. **La conservation des sols est un enjeu majeur pour le territoire et son agriculture.**

Comme précisé au début de ce rapport, les enjeux climatiques et énergétiques sont présents et largement pris en compte au travers de la stratégie du projet de territoire des Monts du Lyonnais et où une réflexion spécifique aux enjeux agricoles est conduite.

6. Les systèmes agricoles : la spécificité « des Monts du Lyonnais »

Il y a 974 exploitations sur le bassin versant pour 29 000ha de SAU : 80% dans les Monts du Lyonnais, et 20% se répartissant sur les zones de Plaine et de Piémont. Les différentes zones agricoles sont présentées en annexe 9.

6.1 Le modèle des Monts du Lyonnais

Les Monts du Lyonnais, zone de moyenne montagne dont l'altitude varie entre 420 et 946 mètres, constituent les premiers contreforts Est du Massif Central.

Le relief fait partie intégrante de leur histoire et de leur développement agricole : les conditions agro-climatiques et la topographie, en limitant les potentialités culturelles du territoire ont poussé le **développement de la vocation herbagère et laitière des Monts du Lyonnais.**

En effet, le relief génère des **contraintes** multiples, auxquelles ont dû s'adapter les exploitations : morcellement du parcellaire et pentes allant jusqu'à 30%, difficulté à faire pâturer des grands troupeaux, contraintes pour la collecte du lait, périodes végétatives réduites.

En outre, les sols sont acides, peu épais (variant de 30 cm sur les pentes à 50-60 cm sur les rares plateaux et fonds de vallées) et composés d'argile de mauvaise qualité (kaolinite), ce qui les rend **sujets au dessèchement et à l'érosion.**

➤ Des exploitations nombreuses et de petites tailles

Les Monts du Lyonnais sont caractérisés par une **densité d'exploitation élevée**, avec en moyenne 32 exploitations par communes (Représenté en annexe 10) ; pour une moyenne régionale de 13,5 exploitations.

En 2010, 803 exploitations sont recensées pour une Surface Agricole Utile (SAU) de 23 316 ha.

Comme sur l'ensemble du territoire national, on assiste à la poursuite du phénomène de concentration : les exploitations, moins nombreuses, s'agrandissent en reprenant les terres libérées par celles qui disparaissent.

Ainsi entre 2000 et 2010, on note les évolutions suivantes [Sources : *Recensements agricoles 2000 et 2010*] :

- - 3,4% de SAU

⁶ Isoproturon : matière active présente dans les herbicides pour céréales

⁷ Acétochlore et s-métolachlore : matières actives présentes dans les herbicides pour maïs

- **- 25% d'exploitations agricoles** (baisse toutefois légèrement inférieure à la moyenne régionale de -31%, et comparable à la moyenne nationale de -26%).

- Une SAU moyenne par exploitation passant de 22ha en 2000 à 29ha en 2010. Une surface moyenne qui augmente mais reste très en deçà de la moyenne nationale avec 53 ha.

Ainsi, les phénomènes de restructuration, de concentration et d'agrandissement des structures agricoles se poursuivent.

➤ Une spécialisation laitière

- L'élevage

L'élevage, en particulier bovin, est majoritaire sur les Monts du Lyonnais : **83% des exploitations des Monts du Lyonnais ont des bovins** (76% des vaches à lait, et 31% des vaches à viande), ce qui représente un cheptel de 35 740 bovins.

Le territoire compte d'autres types d'élevages, beaucoup plus anecdotiques (volailles, porcs...) et qui sont davantage un complément d'activité à l'atelier lait.

La taille des troupeaux a augmenté ces 10 dernières années passant de 41ugb/exploitation en 2000 à 50ugb/exploitations en 2010.

Le chargement moyen des exploitations s'élève à 1,61 ugb/ha, avec des communes pouvant avoisiner voire dépasser les 2 unités : Saint-Héand, Fontanès, Saint-Denis sur Coise, Pomeys, Saint André la Cote (Voir carte des chargements en annexe 11)

Les Monts du Lyonnais constituent **l'une des plus grosses densités laitières de Rhône-Alpes**, en raison notamment de la forte densité d'exploitations.

- Le système fourrager

Sur les monts du Lyonnais, 84% de la SAU est consacrée aux cultures fourragères, la surface en herbe est largement majoritaire et représente 70% de la SAU ; vient ensuite le maïs représentant un peu plus de 13% de la SAU. Cette répartition est assez différente d'une commune à l'autre, la part de maïs peut avoisiner les 20% sur les communes de Pomeys, Saint-André la Cote, Sainte-Catherine et Saint-Denis sur Coise. (Détails en annexe 12) [Source : Déclarations PAC 2013, DDT de la Loire et du Rhône]

Les céréales à paille et le maïs ensilage se partagent l'essentiel de la sole en cultures annuelles. Le maïs entre comme aliment de base de la ration des vaches laitières, les céréales à paille sont utilisées pour le paillage des bâtiments d'élevage. La culture d'oléo-protéagineux est anecdotique (< 1% des surfaces).

*La spécialisation laitière a entraîné le large développement d'une rotation ensilage maïs/ray grass italien sur la sole labourable. Cette faible diversité dans l'assolement, en déséquilibre alimentaire en terme de ration, combinées à des surfaces faibles, imposent l'importation en aliments azotés (protéagineux, oléo protéagineux, légumineuses). **L'autonomie alimentaire des exploitations est un des enjeux majeurs du territoire.***

En parallèle de l'atelier lait, la culture de petits fruits rouges et le maraichage se sont développés dans les Monts du Lyonnais grâce à l'irrigation assurée par la présence de retenues collinaires, essentiellement à l'amont du bassin versant. Aujourd'hui, ces cultures représentent 123 ha et sont en régression.

➤ L'ancrage du collectif

Historiquement, des **habitudes de travail collectif et d'entraides**, liées à une population agricole nombreuse et dynamique ont été développées dans les Monts du Lyonnais (CUMA, service de remplacement, etc.), avec une volonté de développement du territoire. Les Monts du Lyonnais furent en effet « *l'un des foyers les plus actifs de l'agriculture progressiste des années 1960 pour les petites exploitations (10-20 ha), avec la création de structures collectives fortes, le tout accroché à une forte volonté de développement rural* ».

[Source : Psader des Monts du Lyonnais, Diagnostic, Sittelle, Décembre 2012]

➤ Valorisation de la production : Une production standardisée

- Les Signes de qualité : On compte relativement **peu de signes officiels de qualité** dans les Monts du Lyonnais : **169 exploitations, soit 21 %** produisent sous un signe officiel de qualité (hors bio) en 2010 ; ce taux est de 33% en Rhône- Alpes. A noter qu'il existe depuis 2007, la marque « le Lyonnais Monts et Coteaux », qui regroupe 125 professionnels (sur tout son périmètre).

- La Filière bio : **2,7% seulement des exploitations produisent en agriculture biologique** soit 23 exploitations, (y compris les conversions), taux particulièrement faible, mais **en nette augmentation** depuis 2000 (1% en 2000).

- Les Circuits courts : En 2010, 221 exploitations (27% des exploitations) commercialisent une partie de leurs produits en circuits courts. Parmi elles, **191 exploitations réalisent de la vente directe** (soit une exploitation sur 4). Ce taux reste toutefois **inférieur à la moyenne régionale** (une exploitation sur 3), mais est **en progression** : ainsi, entre 2000 et 2005, la part des exploitations commercialisant en vente directe est passée de 20% à 25%. Les circuits courts sont ainsi relativement présents sur les Monts du Lyonnais, malgré une stratégie majoritairement tournée vers une commercialisation en filières longues (lait).

- Le Contexte de la filière laitière : Dans le contexte de crise actuel touchant en particulier ce secteur, la filière laitière des Monts du Lyonnais est pénalisée par la **non-différenciation du lait produit**, par la dépendance vis-à-vis des marchés européens et par la **forte dépendance des systèmes alimentaires vis-à-vis de l'extérieur** (tourteaux de soja et colza, engrais minéraux).

En outre, les caractéristiques topographiques des Monts du Lyonnais, induisent des **coûts de production et de collecte** plus élevés que la moyenne nationale, ce qui constitue un handicap pour la filière sur des marchés concurrencés.

Les exploitations ayant fait ce choix de spécialisation se trouvent ainsi **soumis aux stratégies de filière des opérateurs**, qui cherchent à densifier leurs points de collecte, dans un contexte économique tendu.

Dans ce contexte, la diversification s'est plus développée comme une « variable d'ajustement » du prix du lait que comme une source de valeur ajoutée. Ainsi, peu compétitives et pouvant entraîner des contraintes organisationnelles importantes, les diversifications en veaux de lait ou en fruits rouges diminuent ces dernières années.

[Sources : Psader des Monts du Lyonnais, Diagnostic, Sitelle, Décembre 2012 et RGA 2000 et 2010]

➤ L'intensification de la production laitière

Malgré la diminution du nombre d'exploitations et de la surface agricole, la production laitière s'intensifie ces dernières années dans les Monts du Lyonnais, avec un volume de lait produit passant de 100 millions de litres de lait en 2008 à 109 millions en 2013 **soit une augmentation de 9% en moyenne sur 5 ans**, mais avec des disparités communales importantes : comme à Saint Denis sur Coise ou La Chapelle sur Coise où l'augmentation dépasse les 30%. (Voir carte de l'évolution de la production laitière communale en **annexe 13**).

L'intensification se traduit également par une légère augmentation du chargement qui est passé de 1.58ugb/ha à 1.61 ugb/ha en 10 ans. La revalorisation de l'ICHN devrait cependant limiter une augmentation plus importante du chargement.

Au regard des 3 piliers de la durabilité :

- *Durabilité environnementale : L'augmentation de la production laitière à l'hectare engendre l'évolution d'un certain nombre de pratiques agricoles sur les exploitations qui sont susceptibles d'avoir des conséquences directes sur la ressource en eau, l'émission de GES, la qualité des sols...*

*On peut citer l'augmentation des consommations d'engrais (et du bilan global azoté de manière générale), d'aliments, d'énergie (la consommation de fuel, liée à la pratique du labour et à la mécanisation importante de l'affouragement), et l'augmentation de la surface en maïs (**Détails chiffrés de ces impacts en annexe 14**)*

La gestion de la matière organique est de plus en plus délicate du fait du chargement élevé, de la topographie, de la pédologie et de la densité du réseau hydrographique.

- *Durabilité économique : Le poids de la volatilité des coûts des intrants et la variabilité du prix du lait peuvent poser question sur la viabilité économique de ces systèmes fortement dépendant des achats extérieurs, et pénaliser par des investissements élevés.*

- *Durabilité socio-territoriale : Avec la structuration de plus en plus importante des exploitations en GAEC, la diminution de la densité agricole éloignant géographiquement les exploitations les unes des autres, la recherche de terrain épandable, la **pression du foncier** et les stratégies de filière poussant à acquérir du matériel propre, **l'esprit d'entraide** semble, aux dires de certains agriculteurs, se déliter progressivement sur les Monts du Lyonnais. [Sources : Psader des Monts du Lyonnais, Diagnostic, Sitelle, Décembre 2012 et Diagnostics IDEA, SCE, 2013]*

➤ L'enjeu du foncier

Le diagnostic réalisé dans le cadre du PSADER des Monts du Lyonnais met en évidence la libération de 7 740ha de foncier liée à des départs en retraite entre 2013 et 2016 (à l'échelle du SIMOLY dont les 2/3 correspondent au périmètre du projet). L'orientation qui sera choisie pour l'utilisation de ce foncier contribuera directement à l'évolution plus ou moins importante vers la stratégie d'intensification de la production laitière du territoire. Comme cela est inscrit dans le programme d'actions du PSADER, l'enjeu du foncier et de la transmission reprise est donc primordial pour le territoire.

6.2 Les systèmes agricoles de la Plaine du Forez

On compte 59 exploitations sur les 4 communes de Plaine du bassin versant. Ces exploitations sont plus grandes et plus diversifiées que dans les Monts du Lyonnais : l'activité principale reste l'élevage bovin (majoritairement allaitant), d'autres élevages sont également présents.

Sur les 2 160ha de SAU, l'herbe est majoritaire représentant 62% de la SAU, les céréales représentent 25 % de l'assolement et sont en partie vendues.

Sur cette zone, l'artificialisation des terres est plus marquée, avec une diminution de la SAU de 11% en 10 ans. [Sources : RGA 2000 et 2010]

6.3 La zone de Piémont

Sur cette zone comprenant 112 exploitations, on trouve les 2 types de système d'exploitation : bovins laitiers intensifs et bovins avec cultures de vente. Sur cette zone, les chiffres du recensement agricole montrent **une « céréalisation » des systèmes d'exploitation, avec entre 2000 et 2010 :**

- Une diminution de 2% de la part d'herbe

- Une **augmentation de plus de 4 % de la part de céréale**

- Une diminution du chargement de 1.27ugb/ha à 1.18ugb/ha accompagnée d'une diminution de la surface en maïs ensilage de 2%. [Sources : RGA 2000 et 2010]

7. Historique et bilan des démarches agro-environnementales mises en œuvre sur le territoire

7.1 Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), Contrats d'Agriculture Durable (CAD), et Mesures agro-environnementales Territorialisées (MAE T)

- **Entre 2000 et 2007**, 199 contrats (CTE ou CAD) ont été signés sur la partie ligérienne du bassin versant pour 2 000 ha, et 16 contrats ont été signés dans le Rhône. (Détails en annexe 15)
- **Entre 2008 et 2014**, un programme de mesures MAE T a été proposé aux agriculteurs du bassin versant de la Coise, composé de 2 grands types d'engagements :
 - **Mesures Ferti** : 2 mesures de réduction de la fertilisation azotée sur les prairies de longues durées (2 seuils : 60uN/ha et 105 uN/ha).
 - **Mesures Phyto** : 1 mesure de réduction de l'utilisation des herbicides (« Réduction de 40% de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) de référence») et une mesure « zéro herbicide ». Le détail du programme et son évolution est présenté en annexe 16.

7.2 Bilan des précédentes démarches agro-environnementales : Des changements de pratique engagés

Le précédent programme agro-environnemental a fait partie d'un programme d'actions plus large mis en place dans le cadre du second contrat de rivière permettant d'accompagner les agriculteurs aux changements de pratiques et d'entraîner un plus grand nombre d'agriculteurs dans une réflexion de changement. (Diagnosics individuels d'exploitations, suivis techniques des agriculteurs, aide à l'investissement de matériel innovant auprès des CUMA, journées de formations, journées de démonstrations et de visite de parcelles, voyages d'études etc.).

➤ Les MAE T

- **Bilan quantitatif** : Ce sont 228 exploitations qui ont souscrit à une mesure de réduction de la fertilisation azotée représentant 3 800 ha, dont 80% dans la mesure « 60 uN/ha/an » (seuil de fertilisation le plus bas). 93 exploitations ont souscrits à un contrat de réduction des herbicides pour une surface de 2 300 ha, soit 30% de la surface éligible.

- **Bilan qualitatif** :

Mesures de Réduction de la fertilisation :

L'évaluation qualitative des engagements a été réalisée en 2011. Cette évaluation a reposé sur un diagnostic parcellaire des parcelles engagées en 2008. (Soit environ 60 % de la surface engagée dans ces mesures).

Principales conclusions de l'étude suite au diagnostic parcellaire : Lors de l'engagement dans ces mesures, aucun critère de vulnérabilité ne conditionnait la contractualisation (pas de diagnostic pour ces mesures en 2008 et 2009) ; ainsi il a été constaté que pour une grande majorité des surfaces engagées, les parcelles ne présentaient pas de connexion au milieu aquatique et/ou étaient conduites de manière extensive.

Dans le cadre de l'engagement en MAE T, une formation sur le raisonnement de la fertilisation à l'échelle de l'exploitation était obligatoire. Ainsi, au-delà des simples parcelles engagées, les agriculteurs ont pu être sensibilisés.

[Source : Les MAET sur le bassin versant de la Coise, Bilan et Propositions, SIMA Coise et SIE Chazelles-Viricelles, 2012 – Document joint]

Mesures de Réduction des Herbicides : (Détails de l'évaluation en annexe 17).

L'analyse de ces résultats met en avant le **bénéfice environnemental** de cette mesure **par une réduction quantitative des herbicides (réduction par 2 de l'IFT sur maïs et céréale)** ainsi qu'une meilleure approche dans les stratégies de désherbage mises en œuvre à travers le choix de produits moins pénalisants pour la santé et l'environnement (diminution de l'utilisation de l'isoproturon retrouvé de manière récurrente dans les eaux) et l'introduction de techniques alternatives (20% de la surface en maïs est en désherbage mixte au bout de 3 ans).

Une mesure complémentaire d'aide à l'investissement⁸ a été proposée aux CUMA du territoire pour l'achat de bineuse adaptée aux terrains en pente. Ces 2 mesures ont permis le développement plus large de techniques économes en herbicide. Le suivi de ces exploitations montre également qu'un certain nombre de leviers agronomiques peut être utilisé sur les exploitations : faux-semis ; semis sous couvert ; mélanges de cultures etc...

En 2013 et 2014, pour s'assurer de la faisabilité du maintien de ces pratiques vertueuses, en lien avec l'intensification de la production sur la zone des Monts, les 1ers agriculteurs engagés ont eu la possibilité de poursuivre leur engagement en maintenant leur IFT à la « valeur basse ». Ces engagements permettront d'inscrire ces changements de pratiques dans la durée et serviront de références pour mobiliser les agriculteurs dans le prochain programme.

➤ Les diagnostics d'exploitations

Plus d'une centaine de diagnostics a été réalisée sur le bassin versant. D'une méthodologie initiale ne prenant en compte que l'angle agro-environnemental, les diagnostics se sont appuyés en 2013 sur la méthodologie IDEA renforcée

⁸ Le SIMA Coise bénéficie de subvention à hauteur de 80% (FEADER, Conseil Régional RA, Agence de l'eau Loire Bretagne) pour l'achat de matériels alternatifs qu'il met à disposition des CUMA dans un cadre conventionné.

d'un volet « préservation de la ressource en eau ». (*Un exemple de diagnostic ainsi que la est disponible en pièce jointe*). L'ensemble de ce travail, a permis de caractériser les systèmes et pratiques agricoles du territoire.

L'analyse du volet agro-écologique fait ressortir une certaine technicité des éleveurs du secteur, cependant des marges de manœuvres sont identifiées pour optimiser un certain nombre de pratiques agricoles au regard de leur impact sur le milieu et de leur efficacité économique. Les principaux constats sont les suivants :

- La place importante des prairies permanentes dans l'assolement, situées sur des zones à enjeux de préservation de la ressource (proximité des points d'eau)
- Le découpage parcellaire perpendiculaire à la pente permet de limiter les phénomènes d'érosion ; mais est contrecarré par une faible densité de haies sur certains secteurs et un travail du sol par labour fréquent
- Des difficultés de plus en plus importantes de gestion des effluents de par l'augmentation du chargement et des capacités de stockage ne permettant pas une gestion agronomique des effluents liquides
- Des pratiques de fertilisation azotée mal adaptées aux besoins des cultures, et aux types de sol du territoire disposant d'une faible capacité de rétention des éléments ; une fertilisation minérale encore importante.
- La faible présence de légumineuses dans les prairies
- Un modèle fourrager unique basé sur la rotation « ray-grass/maïs » induisant des pressions fortes sur le milieu
- Une méconnaissance des sols mais un attrait fort de la part des agriculteurs pour améliorer leur connaissance sur son fonctionnement et sa fertilité et sur l'agronomie en général
- L'abandon des productions annexes (veaux de lait, petits fruits) suite à la crise du lait, induisant un appauvrissement de la diversité culturelle et animale.

Le volet socio-territorial a confirmé l'entraide et le travail en collectif très présents dans les exploitations et qui caractérisent les exploitations des Monts du Lyonnais ; c'est globalement une valeur forte à laquelle les agriculteurs sont attachés. Mais l'intensivité du travail se traduit par des périodes en surcharge de travail pouvant dégrader la qualité de vie.

L'intensivité des exploitations se traduit par l'achat parfois important d'aliments concentrés (820kg/ugb en moyenne sur 30 exploitations) induisant un taux d'importation parfois élevé.

Le foncier peut être un facteur limitant à l'évolution des pratiques : développement du pâturage, valorisation des matières organiques, aménagement parcellaire etc... La libération du foncier (Cf. § en p.8) constituera un élément clé pour l'amélioration des systèmes de production.

L'évaluation de la durabilité économique caractérise des exploitations techniques qui maîtrisent bien leurs charges opérationnelles ; Les structures sont fragilisées par la dépendance à un seul acheteur qui représente souvent plus de 80% du chiffre d'affaire.

Malgré des Excédents Bruts d'Exploitations élevés, le revenu des exploitations est plutôt faible, estimé à 1 équivalent SMIC. Ce sont les bâtiments d'élevage et la mécanisation qui captent l'essentiel des revenus dégagés, sur le long terme.

L'analyse globale des diagnostics ne fait pas ressortir un « profil type » de l'exploitation durable sur le secteur, mais plutôt qu'il existe des exploitations aux profils différents qui répondent à l'ensemble de ces critères, qui pourront servir de référence pour le projet à venir.

[Sources : Synthèse territoriale des diagnostics agricoles, SCE, 2012 et Comité de Pilotage agricole du bassin versant de la Coise, SIMA Coise, 2013 – Document joint]

➤ L'animation

Au cours du précédent programme, un travail important s'est engagé en matière de suivi individuel des agriculteurs, intégré aux missions d'animations du contrat de rivière, se traduisant par une évolution concrète des pratiques agricoles. Des journées de démonstrations et visites de parcelles ont été proposées aux agriculteurs permettant le partage d'expérience autour de la conduite des cultures économes en herbicide (désherbage mécanique, réduction de dose, leviers agronomiques ...). Des voyages d'étude ont permis de nourrir les réflexions et d'avancer dans les différentes problématiques des agriculteurs du secteur (réduction du travail du sol, techniques alternatives....)

8. Les autres activités du territoire

L'agriculture est omniprésente sur le bassin versant, ce qui a conduit au développement de l'industrie agro-alimentaire, en lien avec l'élevage, ainsi on compte des salaisons, un producteur d'aliments pour animaux. On peut également citer 2 minoteries dont une bio, des établissements de conditionnement de boissons ou d'aliments et un producteur d'eau minérale. Le bassin versant n'a pas de réelle vocation industrielle, les quelques industries présentes sont localisées dans la plaine du Forez et sont orientées vers le travail et le traitement des pièces mécaniques ou du verre. On peut également noter la présence de 2 carrières. Sur le haut du bassin versant, une activité secondaire liée à l'exploitation forestière est présente (scierie, traitement du bois). Il faut préciser que sur les Monts du Lyonnais, la forêt est principalement concentrée sur les parties sommitales, ce qui rend son accès difficile, et morcelée entre une multitude de propriétaires privés, disposant de très petites parcelles. Le tourisme est présent sur le bassin versant surtout sous la forme d'un tourisme vert. Les loisirs développés sont des loisirs de promenade, chasse et pêche essentiellement. Malgré une agriculture dynamique, l'agritourisme est peu développé avec 5 structures d'hébergements-restauration selon le RGA 2010 pour 16 établissements en 2000.

Partie 3 : Stratégie du PAE C

1. Analyse de l'état des lieux du territoire

L'analyse des éléments de diagnostics met en avant les opportunités et menaces pesant sur le système agro-environnemental du territoire et détermine les enjeux qui seront abordés par le PAEC.

1.1 Conséquences possibles de l'évolution climatique

L'augmentation de la température, de l'évapotranspiration et la diminution de la pluviométrie estivale sont les principales caractéristiques de la remontée du climat méditerranéen sur le territoire.

Le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique réalisé sur les Monts du Lyonnais (à l'échelle du SIMOLY) met en évidence une augmentation de la vulnérabilité de la ressource en eau (notamment l'eau potable) par la dégradation de la qualité (par la diminution des débits d'étiage et l'augmentation des concentrations des polluants). L'accroissement de déficit quantitatif pourrait également occasionner des conflits d'usage (eau potable, industriel, agricole, loisir ...)

Les exploitations agricoles devront faire face à une diminution de la production fourragère (estivale notamment). Le changement climatique pourrait accentuer la dépendance aux achats extérieurs, et l'intensification pour sécuriser la production.

1.2 Les opportunités et menaces pesant sur la qualité de l'eau et les habitats et les espèces concernés

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une part d'herbe importante dans la SAU • Des cours d'eau plutôt naturels • Pas de secteurs en déprise, et de problématique de milieux qui se referment • Une biodiversité riche sur la plaine du Forez • Des paysages qui font l'identité du territoire • Des agriculteurs dynamiques et moteurs, mettant en œuvre des pratiques agricoles sources d'aménités environnementales • Une valorisation de l'eau (Source Badoit) 	<ul style="list-style-type: none"> • Des débits d'étiage faibles • Des sols légers, à la faible capacité de rétention • La topographie favorable aux transferts de polluants • Des drainages qui court-circuitent les zones tampons • Des exploitations avec des besoins en fourrages élevés induisant la mise en culture de parcelles à risque • Labour fréquent (qualité des sols, érosions...) • Le manque de reconnaissance et de valorisation des bonnes pratiques environnementales • Le recours important aux engrais minéraux • Un modèle agricole dominant exerçant des pressions sur le milieu • Un chargement élevé • Une qualité de l'eau dégradée • Des interceptions d'eau de ruissellement en été
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes agro-environnementaux passés et à venir • Une agriculture en mutation • La libération de foncier agricole • La limitation du chargement par la revalorisation de l'ICHN (ICHN dégressive voire nulle pour un chargement élevé) • Des politiques de territoire largement orientées dans la diversification des exploitations et le développement des filières de proximité ; ainsi que dans le soutien d'une agriculture prenant en compte les enjeux environnementaux et énergétiques • Le lien avec la recherche : Mise en place de zone tampon artificielle (Plan d'actions Gimond) ; Mise en place de nouveaux indicateurs biologiques pour caractériser la qualité de l'eau (Etude IRSTEA, 2014), ISARA (<i>voir plus loin</i>) • Des acteurs socio-économiques nombreux • Une zone en expansion démographique 	<ul style="list-style-type: none"> • L'érosion des sols • Le changement climatique qui augmente les risques climatiques • Les effets induits de la réglementation Zone Vulnérable Nitrate : travail du sol pour l'implantation de CIPAN, dates d'épandages induisant des épandages massifs sur certaines périodes • La libération de foncier agricole • L'artificialisation des terres • L'intensification de la production • La disparition de systèmes favorables à l'eau et à la biodiversité (polyculture élevage extensif) • La céréalisation • La fermeture des captages en eau potable

1.3 Les opportunités et menaces pesant sur les systèmes agricoles

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Le potentiel agricole du territoire, source d'emplois directs et indirects importants • La densité des exploitations • La modernisation des exploitations améliorant les conditions de travail • Une agriculture dynamique et jeune • La proximité de grands bassins de consommation • Des dispositifs de stockage de l'eau sécurisant la production fourragère et permettant la diversification des productions • L'ancrage de l'agriculture dans le territoire (poids dans l'économie locale, représentativité politique...) • La culture du travail collectif et de l'entraide • Des agriculteurs dynamiques et moteurs, mettant en œuvre des pratiques agricoles sources d'aménités environnementales • La technicité laitière 	<ul style="list-style-type: none"> • Les contraintes topographiques et parcellaires : difficulté dans l'assolement, le pâturage, les techniques agricoles, augmentation des coûts de production, de collecte • Une SAU par exploitation assez faible • Un manque de valeur ajoutée de la filière laitière • Le manque de reconnaissance et de valorisation des bonnes pratiques environnementales et du rôle paysager • Pas d'appellation d'origine, faible lisibilité des signes et des marques de la région • Des exploitations fragilisées par des emprunts importants • Une consommation en intrants relativement importante • Une dépendance à l'alimentation importée • La spécialisation laitière ; Le manque de diversification • Un modèle agricole dominant ne favorisant pas les changements de systèmes (manque de référence, et d'appui technique ; pression sociale ; isolement technique etc...) • La gestion des effluents d'élevage, liquide notamment
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Des marges de progrès sur la gestion des intrants et les économies d'énergie • Le développement de l'économie verte et de l'agro-écologie • Le stockage de l'eau : possibilité de diversification de production • L'économie de proximité et la production en lien avec le territoire • Le soutien des politiques publiques territoriales : diversification, programmes agro-environnementaux, revalorisation de l'ICHN • Une demande citoyenne de consommation locale et/ou durable croissante • Une part d'herbe importante à mieux valoriser • La valorisation des effluents d'élevage par la méthanisation (diversification d'activité, indépendance énergétique...) • La vulgarisation de nouvelles techniques agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Le changement climatique • L'érosion des sols • La volatilité des coûts des matières premières • La variabilité du prix du lait • La dépendance à la filière laitière en circuit long • La disparition du système des quotas laitiers • La diminution du nombre d'agriculteurs • L'artificialisation des terres ; l'étalement urbain • La diminution de la représentation agricole dans la vie locale • La difficulté de transmission pouvant nécessiter des capitaux de plus en plus importants • La complexité réglementaire, économique et environnementale pouvant engendrer des difficultés d'adaptation • La perte de lien au sol • La diminution de l'autonomie alimentaire • L'augmentation des contraintes réglementaires (excédent structurel) • La disparition progressive du modèle des monts du lyonnais fondateur de l'identité et du dynamisme du territoire

2. Les enjeux environnementaux et les objectifs stratégiques du projet

L'enjeu de reconquête de la qualité de l'eau et de la préservation des ressources en eau potable est fort sur le territoire. La pression des pratiques agricoles sur les ressources naturelles est importante, avec une qualité de l'eau déjà dégradée sur le bassin versant. Le risque d'augmentation de ces pressions et l'abandon des systèmes et pratiques vertueux sur le territoire liés à l'intensification des systèmes pourraient s'accroître dans les années à venir.

Si l'enjeu de préservation de la biodiversité n'est pas identifié comme majeur pour le territoire, il convient de préserver la richesse existante sur la partie aval et de maintenir les infrastructures agro-écologiques présentes.

Plus largement, à travers ce diagnostic de territoire et son analyse, la question de la durabilité environnementale, socio-territoriale et économique du modèle agricole présent est posée.

Pour y répondre, et pour s'inscrire dans la durée, le projet doit contribuer à ce que les incitations proposées soient considérées comme des évolutions positives et un atout sur les exploitations, plutôt que des contraintes. Ce projet permettra de poursuivre la démarche très positive du précédent programme sur la réduction de l'utilisation des intrants et de mobiliser de nouveaux outils pour travailler sur l'évolution des systèmes de production.

Les moyens engagés à travers ce projet, tant en termes d'aides directes, d'investissements que d'accompagnement des agriculteurs ainsi que la concertation mise en œuvre avec les acteurs du développement agricoles et les porteurs des projets de territoire doivent servir à orienter durablement et pérenniser des systèmes d'exploitation en cohérence avec les enjeux du territoire.

3. Le périmètre

Le périmètre du projet est celui des communes du bassin versant de la Coise (Détailées dans le paragraphe présentant les zones d'intervention prioritaires).

L'ensemble de ces communes est identifié dans la Zone d'Action Prioritaire (ZAP) régionale au titre de l'enjeu de la qualité des eaux souterraine et de surface.

4. Les Zones d'Intervention Prioritaires

La définition des Zones d'Intervention Prioritaires (ZIP) s'est appuyée sur le bilan du précédent programme de mesures agro-environnementales d'une part et sur la caractérisation des différents types de modèle agricole du territoire d'autre part.

L'approche globale a été privilégiée à une approche ciblée au regard des dynamiques de contractualisation du précédent programme qui avait initialement retenu cette stratégie, mais qui au vu de la pertinence des mesures et de « l'effet boule de neige » escompté (et produit) a élargi la zone d'intervention à l'ensemble du bassin versant.

De plus, dans l'objectif d'avoir une approche globale à l'échelle de l'exploitation (notamment au travers des « mesures système »), il paraît pertinent de faire correspondre les ZIP avec le périmètre du PAEC.

Ainsi, 3 Zones d'Intervention Prioritaires ont été définies, recouvrant l'ensemble du périmètre du projet.

(La carte des ZIP est présentée en annexe 18).

Cas de la commune de Sainte-Catherine : cette commune est située sur 2 PAEC : celui de la Coise et celui du Garon. La limite hydrographique constitue la limite entre les 2 ZIP.

ZIP	Les communes concernées		Principaux enjeux
Monts du Lyonnais	Aveize	Larajasse	Intensification de la production laitière : intensification de la production fourragère, augmentation de la production d'effluent, risque d'abandon des systèmes herbagers vertueux
	Aveizieux	Marcenod	
	Chatelus	Maringes	
	Chazelles sur Lyon	Pomeys	
	Chevrières	Saint Denis sur Coise	
	Coise	Saint Médard en Forez	
	Duerne	Saint-André-la-Côte	
	Fontanès	Saint-Christo-en-Jarez	
	Grammond	Sainte-Catherine	
	Grézieu-le-Marché	Saint-Héand	
	La Chapelle-sur-Coise	Saint-Martin-en-Haut	
	La Gimond	Saint-Symphorien-sur-Coise	
Plaine du Forez	Cuzieu	Saint André le Puy	Céréalisation des systèmes
	Montrond les Bains	Veauche	
	Piémont	Bellegarde en Forez	
Chamboeuf		Saint Galmier	

5. Les MAEC à mobiliser

Le programme de mesure a été établi à partir des enjeux du projet, du bilan du programme précédent et d'une analyse fine de la faisabilité des mesures proposées :

- **Les Mesures systèmes**
 - MAEC n°1 : Mesure Polyculture Elevage à dominante élevage (Maintien et Evolution)
 - MAEC n°2 : Mesure Polyculture Elevage à dominante céréale (Evolution)
- **Les Mesures localisées**
 - MAEC n°3 : Phyto_01 + Phyto_04
 - MAEC n°4 : Phyto_01 + Phyto_14
 - MAEC n°5 : Phyto_02
 - MAEC n°6 : Phyto_08
 - MAEC n°7 : Linea_01
 - MAEC n°8 : Linea_03
 - MAEC n°9 : Linea_05

Les mesures identifiées selon les ZIP :

	Zone des Monts du Lyonnais (MdL)	Zone de Piémont	Zone de Plaine
Mesures Systèmes	MAEC n°1 : SPE Elevage	MAEC n° 1 et 2 : SPE Elevage et Céréale	MAEC n°2 : SPE Céréale
Mesures « Phyto »	<ul style="list-style-type: none"> • MAEC n°3 (IFT MdL) - Reconductions - Nouveaux contrats • MAEC n°4 (IFT MdL) 	<ul style="list-style-type: none"> • MAEC n°3 (IFT MdL et Plaine) - Reconductions - Nouveaux contrats • MAEC n°4 (IFT MdL et Plaine) 	<ul style="list-style-type: none"> • MAEC n°3 (IFT Plaine) - Reconductions - Nouveaux contrats • MAEC n°4 (IFT Plaine)
		MAEC n°5 : Mesure Phyto_02	
		MAEC n°6 : Mesure Phyto_08	
Mesures linéaires		MAEC n°7 : Mesure Linea_01	
		MAEC n°8 : Mesure Linea_03	
		MAEC n°9 : Mesure Linea_05	

5.1 Les mesures « système »

- MAEC n°1 et 2 : Mesure SPE Elevage/ Céréale « Evolution »

Cette mesure pourra permettre à certaines exploitations déjà engagées dans une réflexion de désintensification d'aller plus loin dans leur évolution de système. Cette mesure est extrêmement pertinente au regard des enjeux du PAEC de la Coise. Son analyse, et sa simulation dans les exploitations du territoire ont démontré qu'elle paraît assez ambitieuse pour le territoire. Cette analyse a permis le calibrage des objectifs de contractualisation présentés ensuite. L'analyse de cette mesure est détaillée en annexe 19.

- MAEC n°1 : Mesure SPE Elevage « Maintien »

L'enjeu du maintien des systèmes herbager en matière de stockage de carbone, de maintien de la biodiversité, de leur rôle tampon et de limitation de consommation d'intrants est fort pour le bassin versant de la Coise : tant pour limiter l'intensification laitière que la céréalisation des zones de piémont et de plaine.

5.2 Les mesures « Phyto »

- MAEC n°3 : Réduction de l'IFT Herbicide de 40%

Afin de s'assurer du maintien de pratiques vertueuses, il est proposé de reconduire les contrats qui se terminent en 2015 en maintenant l'IFT en valeur basse et en réalisant 3 bilans annuels sur les 5 années d'engagement. Lors de l'animation, ces exploitations seront vivement incitées à contractualiser en mesure SPE, puisqu'elles semblent être le public pouvant s'engager dans ce type de mesure.

Pour tout nouveau contrat de réduction des herbicides (_04 ou _14), 5 bilans annuels seront réalisés.

- MAEC n°4 : Réduction de l'IFT Herbicide de 25%

Cette mesure permettra de toucher un nouveau public, plus éloigné des pratiques de références, et susceptibles d'avoir un impact d'autant plus important sur le milieu.

- MAEC n°6 : Mise en place d'un paillage biodégradable en cultures maraichères

Cette mesure répond aux enjeux de préservation de la qualité de l'eau, des sols et de la biodiversité en interdisant les paillages plastiques. Cette mesure contribue au développement de systèmes maraichers durables qui est l'une des pistes de diversification de production identifiée dans les projets agricoles du territoire.

- Valeur des Indices de Fréquence de Traitement de référence (IFT)

Sur les Monts du Lyonnais, pour rester en cohérence avec les engagements encore en cours et au regard de la faisabilité technique, il est proposé de garder la valeur de l'IFT de référence du programme précédent soit 0,91. (*L'actualisation de la valeur ferait augmenter l'IFT à 0.95 selon la méthodologie de calcul de l'IFT de référence, DRAAF-SRAL Rhône Alpes, Juillet 2014*)

Sur la partie Plaine, un IFT spécifique a été calculé et est d'une valeur de 1,11. (Voir le calcul détaillé en annexe 20)

5.3 Les mesures linéaires

Ces mesures constituent un outil de sensibilisation à l'intérêt de ces éléments paysagers et permettent leurs maintiens. MAEC n° 7 : Le nombre d'entretien des haies est fixé à 3 pour 5 ans en cohérence avec le programme de mesures 2008-2013.

MAEC n°8 : Le nombre d'entretien de la ripisylve est fixé à 1 pour 5 ans comme cela a été programmé en zone rurale dans le plan de gestion du bassin versant de la Coise.

MAEC n°9 : La mise en œuvre ou non de la mesure Linea_05 (Entretien mécanique des talus) sera conditionnée par la définition précise d'un talus, qui n'est pas encore spécifiée dans l'actuel cahier des charges.

L'accès à ces mesures est conditionné à la souscription d'une autre mesure du programme.

5.4 Modalité de sélection des dossiers

Afin de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des engagements agro-environnementaux, la sélection des dossiers s'opérera de la manière suivante :

- Lors des 1ères réunions d'informations auprès des agriculteurs, un questionnaire simple recueille les intentions des agriculteurs présents.
- A partir de ces documents, une première sélection est réalisée pour identifier les exploitations les plus pertinentes.
- Le diagnostic individuel d'exploitation est réalisé. Les mesures pertinentes ainsi que leur localisation sur l'exploitation sont définies. Un travail conjoint entre le diagnostiqueur, l'animatrice du SIMA Coise et l'agriculteur sera fait pour garantir l'objectivité et la pertinence dans le choix des mesures (*Phyto_04 ou phyto_14 ou choix des mesures pour les exploitations de piémont par exemple*). Le programme d'engagements (MAEC et autres actions techniques) est établi.
- Le programme d'engagement est validé par le comité technique.
- Les dossiers sont instruits par les DDT selon les éléments inscrits au diagnostic d'exploitation. (comme pour la programmation précédente).

6. La durée du projet

La durée du projet prévue est de 7 ans avec deux campagnes de contractualisation en 2015 et 2016. Au regard du temps d'animation pour la réalisation des diagnostics d'exploitation et de la valorisation souhaitée de ces diagnostics, il pourrait s'avérer pertinent de proposer une 3^{ème} année d'engagement sur la base des mêmes objectifs d'engagements.

7. Les objectifs de contractualisation

L'objectif global de contractualisation est fixé à 25% des exploitations du territoire toutes mesures confondues.

Le calibrage de ces objectifs repose sur le profil des exploitations « moyennes et grandes » du RGA 2010, soit les exploitations de plus de 10 ha (ce sont les exploitations cible) et sur les surfaces moyennes engagées dans les précédents contrats. Le détail des objectifs est présenté en annexe 21.

Ces objectifs correspondent donc à **172 contrats sur 5 868 ha** répartis de la manière suivante :

En surface	Ha - Mètres Linéaires	ZIP MdL	ZIP Piémont	ZIP Plaine
MAEC n°1 : SPE Elevage - Maintien	1 304	1 100	204	
MAEC n°1 : SPE Elevage - Evolution	1 336	1 200	136	
MAEC n°2 : SPE « Céréale »	306		136	170
Total MAEC n°3 et n°4	2 580			
MAEC n°3	1 270	1 000	150	150
MAEC n°4	1 310	1 075	240	200
MAEC n°5 : Phyto_02	330		330	
MAEC n°6 : Phyto_08	12		12	
MAEC n°7 : Linea_01	20		20	
MAEC n°8 : Linea_03	20		20	
MAEC n°9 : Linea_05	10		10	

En Euro	€	ZIP MdL	ZIP Piémont	ZIP Plaine
MAEC n°1 : SPE Elevage - Maintien	404 240 €	341 000 €	63 240 €	
MAEC n°1 : SPE Elevage - Evolution	614 560 €	552 000 €	62 560 €	
MAEC n°2 : SPE « Céréale »	90 270 €		40 120 €	50 150 €
Total MAEC n°3 et n°4	1 071 879 €			
MAEC n°3	422 021 €	332 300 €	39 876 €	49 845 €
MAEC n°4	649 858 €	470 810 €	79 968 €	99 080 €
MAEC n°6 : Phyto_08	42 000 €		42 000 €	
MAEC n°5 : Phyto_02	221 744 €		221 744 €	
MAEC n°7 : Linea_01	10 920 €		10 920 €	
MAEC n°8 : Linea_03	17 000 €		17 000 €	
MAEC n°9 : Linea_05	1 700 €		1 700 €	
Total	2 474 313 €			

La rémunération des mesures Phyto_04 et Phyto_14 prend en compte l'engagement unitaire Phyto_01.

La dynamique de contractualisation est prévue avec 60% des engagements en 2015 liés au renouvellement de certains contrats et 40% en 2016.

8. L'animation et les travaux de mise en synergie

La construction de ce projet s'est appuyée sur une concertation large des acteurs du territoire et une réflexion collective autour des enjeux. L'animation est ressortie comme un facteur clé de réussite du projet afin de mobiliser un maximum d'agriculteurs autour de la question de la durabilité des systèmes.

Fort de l'expérience du précédent programme et des actions conduites dans le cadre du 2nd contrat de rivière, **le SIMA Coise assurera le suivi administratif et l'animation technique du projet**. Le SIMA Coise s'attachera à valoriser et mutualiser les compétences existantes sur son territoire ; notamment à travers la constitution d'un groupe technique large (déjà mis en place dans le cadre de la concertation d'avant-projet) permettant la mutualisation de l'information, favorisant les échanges techniques et la mise en place d'un suivi technique efficace.

Lors de la réalisation de missions spécifiques, ne pouvant être assurées par le SIMA Coise, **celui-ci veillera à la cohérence des interventions individuelles et/ou collectives auprès des agriculteurs par la mise en œuvre de conventions d'objectifs et/ou de marchés publics le cas échéant, répondant à des cahiers des charges spécifiques**. Cette procédure devra permettre d'une part de différencier les missions de partenariats et de prestations des acteurs du territoire, et de clarifier le rôle de chacun auprès des agriculteurs.

➤ Le diagnostic individuel d'exploitation : Point de départ de l'animation

Le diagnostic individuel d'exploitation s'appuiera sur la méthode « IDEA renforcée ». Ces diagnostics seront réalisés par un prestataire dans le cadre d'un marché public. A partir de ces diagnostics, différentes actions seront mises en œuvre reposant sur 2 approches :

- La valorisation collective

Afin de favoriser une démarche ascendante, des réunions techniques avec les agriculteurs diagnostiqués seront organisées afin de faire émerger les problématiques et les intérêts communs, d'identifier des solutions collectives, de partager les retours d'expériences, et d'impliquer les agriculteurs dans le programme d'actions du projet (essais, démonstrations, visites, évolutions de pratiques etc...). Ces moments d'échanges seront proposés annuellement aux agriculteurs.

- La valorisation technique individuelle

A l'issue du diagnostic d'exploitation, un programme d'actions sera validé entre le diagnostiqueur, l'animatrice du SIMA et l'agriculteur. Ce plan pourra faire apparaître **des besoins d'accompagnement particulier** afin de répondre à une problématique identifiée. Ce plan d'actions sera validé et partagé en comité technique pour **formaliser un suivi individuel** et ainsi donner les clés nécessaires aux changements. Sur la base des diagnostics précédemment réalisés, les principaux axes de ces suivis pourront être l'amélioration de l'utilisation des matières organiques, l'autonomie fourragère, le pâturage, la valorisation de la production (AB, vente directe...) etc...

Ces suivis pourront faire l'objet d'une prestation au regard des compétences à mobiliser, selon un cahier des charges établi ; il reposera sur l'atteinte d'objectif d'évolution des pratiques convenus lors de l'établissement du plan d'actions.

9. Les actions complémentaires à mobiliser

Un ensemble de mesures complémentaires est mobilisé pour assurer la mise en œuvre opérationnelle du projet d'une part, et pour assurer la pérennité des changements mis en place d'autre part. Pour toutes ces actions, l'opérateur s'appuiera sur ces compétences en interne, ou délèguera à des prestataires.

9.1 Mesure 7.6 : Actions de sensibilisation environnementales

Cette mesure sera mobilisée pour soutenir l'animation du projet. Plusieurs actions sont prévues :

- La promotion du dispositif auprès des agriculteurs, et le suivi technique et administratif lors de la souscription contractuelle (ou le montage de projets).

- Le pilotage des prestations : afin d'assurer une cohérence entre les différentes interventions des prestataires éventuels, l'opérateur assurera le pilotage des prestations (rédaction des cahiers charges, visites conjointes, réunion de bilan ...)

- L'animation générale : organisation des comités de pilotage et des comités techniques

- Le suivi administratif et technique du projet

- L'évaluation du projet

- Le lien à la filière laitière : dans le cadre de la phase opérationnelle du projet, il s'agira, à minima, de mobiliser les opérateurs économiques du territoire (SODIAAL, Danone, Biolait...) pour engager une réflexion sur la durabilité économique des systèmes de production au regard des enjeux du projet.

- Une analyse économique des changements de pratiques : sur la base d'un échantillon d'agriculteurs engagés en MAEC, une analyse de l'impact économique des changements mis en place sur l'exploitation sera réalisée. Cette analyse permettra de promouvoir les changements auprès des autres agriculteurs et démontrer la pérennité des pratiques.

- **Etude spécifique** : « PAEC et pérennité des exploitations agricoles des territoires ». L'ISARA-Lyon propose d'apporter son appui sur les entrées économiques et socio-territoriales du projet afin d'évaluer les effets des dispositifs agro-environnementaux sur les exploitations et les territoires, et d'entamer une réflexion sur les formes de durabilités des

exploitations agricoles. (Note de cadrage en [annexe 22](#)). Cette étude sera conduite conjointement sur le périmètre du PAEC Coise et Nord Monts du Lyonnais.

9.2 Mesure 2 : Conseils pour l'adaptation des systèmes de production

Cette mesure permettra le financement des diagnostics individuels d'exploitation. Elle permettra d'assurer l'accompagnement individualisé des agriculteurs qui sera mis en place comme indiqué dans le paragraphe 7/.

Pour une animation la plus efficiente possible, une attention particulière sera accordée à la valorisation et la mutualisation des précédents diagnostics et des diagnostics réalisés dans le cadre d'autres démarches sur le territoire notamment les diagnostics d'autonomie alimentaire ou de performance énergétique.

Au-delà des engagements en MAE C et des accompagnements individualisés mis en œuvre, le diagnostic d'autonomie alimentaire et de conversion à l'agriculture biologique seront des outils portés à connaissance des agriculteurs pour travailler sur les évolutions des systèmes de productions.

9.3 Mesure 1 : Formations, acquisition de compétences, actions de démonstration et échanges d'expériences

La mise en place d'actions collectives à travers le partage d'expérience et l'acquisition de connaissance a largement fait ses preuves en matière de diffusion de nouvelles pratiques et d'évolution de systèmes. Ces actions sont dans la continuité du précédent programme.

Il s'agira donc d'organiser dès le début du projet des réunions collectives avec les agriculteurs (comme présentées ci-dessus). Ensuite, seront organisées des journées techniques, des visites de parcelles et/ou d'exploitations, des essais sur de nouvelles techniques, des voyages d'études pourront être programmés ... L'objectif étant de valoriser et diffuser les pratiques et systèmes agricoles vertueux et toucher un plus large public d'agriculteurs.

L'opérateur se chargera d'organiser les formations à prévoir dans le cadre des engagements agro-environnementaux, et s'appuiera sur le panel de formations déjà proposé sur le territoire (Chambres d'agriculture, Loire conseil élevage, ADDEAR, ARDAB etc...), il pourra faire remonter des besoins spécifiques à ses partenaires le cas échéant, sans mobiliser de fond particulier.

9.4 Mesure 4 : Investissements

Des investissements portant sur la préservation ou la reconquête de la qualité de l'eau pourront être réalisés. Au-delà d'investissements de matériel de désherbage alternatif déjà prévu en 2015 (Cf. § 10.1), des projets d'investissements sont pressentis et devront être affinés au regard de leur pertinence, des modalités d'interventions des financeurs, et des synergies trouvées avec les projets de territoire :

- Pour l'amélioration de la gestion des effluents liquides : investissement dans un séparateur de phase de lisier collectif. Dans le cadre de cette action, un voyage d'étude est prévu avec les agriculteurs du territoire pour lancer la démarche. La séparation de phase du lisier permettra d'obtenir une partie solide plus facile à gérer et ayant un intérêt proche d'un compost pouvant être utilisé en amendement ou en paillage des logettes.

- Pour diminuer l'utilisation des herbicides : investissement dans du matériel de désherbage mécanique (bineuse, herse étrille etc...) pour des CUMA. Cette mesure sera la poursuite de l'action engagée en 2009 puis 2015 par le syndicat.

- Pour limiter l'érosion : investissement dans du matériel de semis direct et/ou de réduction du travail du sol. Ces techniques devront être intégrées à un ensemble des pratiques agronomiques (couverts, mélanges etc...) permettant de moins travailler le sol.

9.5 Actions complémentaires s'appuyant sur d'autres dispositifs

Des actions inscrites dans le cadre d'autres dispositifs (PSADER, LEADER etc...) viendront compléter les actions identifiées précédemment. Les pistes d'actions complémentaires sont précisées dans le paragraphe 10/.

10. Les articulations envisagées avec les autres actions de développement local

LE PAEC s'inscrit dans les différentes politiques et programmes entrepris sur le territoire.

Le projet s'appuiera sur des actions conduites dans le cadre des autres politiques et viendra alimenter ou impulser de nouvelles actions complémentaires. L'identification des compétences sur le territoire (Carte en [annexe 23](#)) et de leur contexte d'intervention (programme d'actions, financement etc...), a d'ores et déjà permis d'identifier des actions en synergie avec le projet. Les plans de financement seront étudiés au cas par cas au lancement des actions.

Ce travail s'est réalisé tout au long de la phase préparatoire du projet, et s'est formalisé lors d'un comité technique spécifique. Ce comité a pour objectifs de partager les actions prévues par chaque structure afin d'en améliorer leur lisibilité, et pour affiner les complémentarités à trouver entre les différentes démarches et le projet. Le résultat de ce travail est présenté en [annexe 24](#).

Le PAEC à travers ce comité devient ainsi un lieu d'échange entre structures permettant de traiter de questions opérationnelles dans un objectif commun.

Ce comité technique spécifique se réunira annuellement pendant la durée du projet.

10.1 Le contrat rivière de la Coise

Des actions sont en cours dans le cadre du volet A de l'avenant du 2nd contrat de rivière visant à la réduction des pollutions diffuses. Il s'agit de 2 actions : la mise à disposition de matériel de désherbage alternatif et la poursuite du suivi technique des agriculteurs encore engagés en MAE T.

Des guides techniques à destination des agriculteurs sont également en cours d'élaboration pour permettre la vulgarisation et la diffusion de nouvelles pratiques.

Ces actions sont complémentaires au projet, et permettront de le consolider.

L'étude bilan en cours de la procédure contrat de rivière prendra en compte ce PAE C et les actions complémentaires qui y sont inscrites. Ces dernières feront l'objet d'actions d'une nouvelle procédure, notamment afin d'activer les cofinancements nationaux (*Agence de l'eau Loire Bretagne entre autres*).

10.2 Les politiques de l'eau

Des actions sont également inscrites dans les différentes politiques de préservation de la ressource en eau. L'opérateur veillera à la bonne articulation entre chacune. Le SIEA de Chazelles et Viricelles, gestionnaire du captage prioritaire de la Gimond, porte un contrat territorial afin d'améliorer la qualité en nitrates et pesticides de sa ressource en eau. La présence d'une animation renforcée sur ce territoire (1/4 d'ETP), à l'échelle d'un sous bassin versant de la Coise, contribue à l'atteinte des objectifs du PAEC. En effet, le SIMA Coise et le SIEA de Chazelles et Viricelles partagent les mêmes objectifs et mutualisent donc leurs moyens afin de mener des actions pertinentes et complémentaires sur leurs territoires propres.

A titre d'exemple, en 2015, le SIMA Coise et le SIEA Chazelles-Viricelles mutualisent leur moyen pour organiser une journée technique sur le compostage des effluents.

10.3 Le développement de la Bio

Comme cela a été présenté dans le diagnostic, l'agriculture bio est relativement peu présente sur le territoire. Les Monts du Lyonnais ne sont pas ciblés par les opérateurs économiques comme une zone prioritaire à la conversion d'élevage laitier en bio. Cependant, le travail de sensibilisation de terrain se poursuivra, notamment à travers le PAEC, tout comme le transfert des pratiques de l'agriculture bio vers le conventionnel.

Enfin, un travail de refonte des diagnostics de conversion est en cours, il pourra être réalisé en lien avec les diagnostics de durabilité.

10.4 Projets de territoire

Certaines actions prévues dans le cadre des PSADER et des LEADER notamment, pourront être rattachées au projet. Ces actions ont pour objectifs communs d'inscrire l'ensemble des changements permis par le PAEC dans la durée, par la création ou la structuration de filières, la réalisation d'investissements améliorant l'autonomie fourragère ou l'amélioration de la performance économique des exploitations etc...

➤ Le PSADER des Monts du Lyonnais

- Les questions du foncier, de la transmission reprise et de la diversification des productions sont largement inscrites au PSADER des Monts du Lyonnais et plus que des actions complémentaires, ces actions apporteront des réponses de fond aux enjeux inscrits dans ce projet.

- *Etude Inter-territoire : Un travail est actuellement conduit par la chambre d'agriculture du Rhône sur les opportunités de production de luzerne sur la plaine de Lyon à destination des éleveurs des Monts du Lyonnais, et ce en échange des matières organiques produites sur les Monts. Il est proposé ici d'accompagner ces démarches.*

- Une fiche action dédiée à l'évolution des systèmes d'exploitation pourra être rattachée au PAEC ; l'articulation sera rendue possible grâce à la participation technique active de l'animateur du PSADER en place.

➤ Le PSADER de Saint Etienne Métropole

Sur les communes de SEM, plusieurs actions peuvent compléter les MAEC envisagées de manière pertinente :

→ *Le développement des valorisations agroenvironnementales en agriculture* : Deux actions concrètes sont d'ores et déjà engagées : le co-compostage à la ferme qui permet de faciliter l'épandage des effluents d'élevage en milieu périurbain ou contraint (pentes notamment), et le développement de la méthanisation à la ferme. Concernant cette dernière action, le secteur des Monts du Lyonnais a été identifié comme prioritaire compte tenu de la directive nitrate et des contraintes d'épandage qui se profilent. Un 1^{er} travail est en cours et devrait permettre d'accompagner un groupe d'agriculteurs volontaires sur ce secteur dès 2015.

➤ Evolution des systèmes et autonomie fourragère

Sur l'ensemble des Monts du Lyonnais, la question de l'autonomie fourragère est un point clé pour l'évolution et la pérennité des systèmes d'exploitation. La place de l'herbe et de valorisation est au cœur des réflexions, ainsi l'opportunité de dispositif de séchage en grange collectif sera étudiée.

➤ LEADER : Les filières innovantes

Les 3 structures portant les projets de territoire ont décidé de se porter candidates au futur programme LEADER en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt. L'articulation du PAEC avec les futures actions inscrites sur les champs d'actions communs sera recherchée.

Une 1^{ère} action concernant l'opportunité de la mise en place de filières innovantes de diversification (chanvre, orge de brasserie, lentille...) sur les territoires a déjà été identifiée, et inscrite à ce projet.

10.5 Articulations avec les PAE C portés par le SIMOLY et le syndicat Mixte des pays du Forez

➤ Le PAEC Nord Mont du Lyonnais

Ce projet porté par le SIMOLY sur la communauté de communes de Chamousset en Lyonnais répond à une demande des agriculteurs de ce territoire d'être accompagnés dans leurs changements de pratiques.

Les objectifs agro-environnementaux et les outils choisis dans chacun des projets sont communs.

Le partenariat mis en place entre les 2 structures opératrices lors de la phase de candidature permet d'assurer la cohérence et les complémentarités entre les différents programmes conduits (PSADER, LEADER, Contrat de rivière) et les projets proposées.

➤ Le PAEC Hautes Chaumes et Piémont du Forez

Ce projet est porté par 3 structures : le Syndicat mixte du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV), la Communauté d'agglomération Loire Forez, et le Syndicat mixte des Pays du Forez.

Les principaux objectifs du PAEC du Forez sont **d'accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre aux enjeux environnementaux** du territoire et de **développer et/ou maintenir les pratiques favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau**, quand elles existent, dans un secteur où il existe un risque de disparition et/ou de modification des systèmes vers des pratiques moins vertueuses.

[Source : PAEC Hautes Chaumes et Piémont du Forez, 2014]

Si les systèmes agricoles de ce territoire sont assez différents de ceux du bassin versant de la Coise, les objectifs agro-environnementaux de ces 2 projets sont partagés.

Un travail conjoint entre le SYMILAV (l'un des porteurs de projet) et le SIMA Coise a été réalisé ces dernières années sur ces thématiques et a conduit à la mutualisation des moyens sur certaines actions (ingénierie, communication, travail méthodologique etc...), à la réalisation d'actions conjointes (Appel à projet Ecophyto, formations phyto ...), au partage d'expériences entre agriculteurs de ces territoires, entre animateurs etc...

Autant d'éléments qui renforceront la pertinence, et l'efficacité des actions conduites dans les projets sur chacun des territoires.

Partie 4 : Gouvernance et modalités de suivi et d'évaluation du PAEC

1. Les instances de Gouvernance

Les instances de gouvernance déjà mises en place lors du précédent programme ont été de nouveau réunies pour la construction du PAEC. Ces instances ont évolué au regard de la dimension territoriale et multisectorielle donnée à ce projet. Le souhait d'une concertation large a permis de partager collectivement les enjeux du territoire et d'entamer une dynamique multi-partenaire autour de la question de la durabilité des exploitations. Ces comités de pilotage et technique constituent les instances de gouvernance du projet.

1.1 Le comité de pilotage du PAEC

Le comité de pilotage est présidé par le SIMA Coise, opérateur du projet, et est composé des structures porteuses des projets des territoires, des partenaires institutionnels et financiers, des acteurs techniques agricoles (et notamment les représentants des agriculteurs), les acteurs de l'eau et la rivière, l'agro-distribution, les structures de conservation des espaces naturels, la recherche et les représentants des consommateurs. (La composition est détaillée en [annexe 25](#)). Le comité de pilotage assure, comme son nom l'indique, le pilotage du projet. Il permettra d'assurer le suivi du projet, et d'adopter les grandes orientations à travers une concertation large. Son rôle est également de valider ou non les propositions du comité technique. Il se réunira une fois par an au minimum et selon les besoins.

1.2 Le comité technique

Le comité technique a été ouvert à tous les membres du comité de pilotage qui le souhaitent, et chaque structure professionnelle agricole a identifié un agriculteur chargé du suivi du projet (ARDAB, AFOCG, ADDEAR, Chambres d'agriculture et comités de développement). (La composition est détaillée en [annexe 26](#)). Ce comité assurera la mise en œuvre opérationnelle du projet : le suivi technique des contractualisations et des actions complémentaires. Il se réunira une fois par an au minimum et selon les besoins.

Comme indiqué précédemment, un comité technique spécifique aux suivis des actions complémentaires se réunira annuellement pour faire le point sur toutes les actions conduites sur le territoire du projet par les différentes structures, et pour affiner les actions du PAEC.

Enfin, les PAEC de la Coise et du Nord des Monts du Lyonnais ayant des similitudes : objectifs agro-environnementaux, profils des exploitations agricoles, outils et moyens mobilisés etc..., il sera proposé au comité de pilotage lors du démarrage opérationnel du projet de **mutualiser le comité technique du PAEC de la Coise et celui du PAEC Nord des Monts du Lyonnais**.

2. Modalité de suivi du PAEC

Une batterie d'indicateurs sera renseignée afin de suivre les réalisations du projet et de permettre son évaluation :

- Indicateurs de suivi des contractualisations : nombre de diagnostics, nombre de contrats et surface contractualisée par mesure (ha). Tous ces indicateurs seront cartographiés.
- Indicateurs budgétaires : montants engagés par mesure, par ZIP, par année, en global, pour les actions complémentaires
- Indicateurs de suivi des actions complémentaires : nombre d'évènements organisés (visites, démos, études etc...) et participation (nombre d'agriculteurs) ; nombre d'accompagnements individualisés réalisés
- Indicateurs agro-environnementaux : évolution des IFT, atteintes des objectifs retenus dans le cadre de l'accompagnement individualisé (diminution de la pression minérale, évolution de la SAMO, nombre de binage, assolement (% herbe etc.), émission de GES...)
- Indicateurs économiques : données issues des analyses économiques des exploitations engagées
- Evaluation économique et socio territoriale : données issues du travail conduit par l'ISARA Lyon

Sur la base de ces indicateurs, un bilan sera réalisé annuellement en comité de pilotage permettant de réaliser des points d'avancement et de programmer les actions pour les années à venir.

En 2018, un bilan à mi-parcours du projet est prévu, afin de réorienter si besoin certaines actions.

En dernière année de projet, un bilan global sera réalisé permettant d'évaluer l'efficacité des actions de cette programmation et d'envisager la suite à donner.

3. Perspectives d'actions à l'issue du PAEC

L'analyse des mesures systémiques de ce programme a permis d'identifier les freins à la contractualisation se traduisant par des objectifs de contractualisations faibles pour ces mesures (*50 pour la mesure SPE Elevage, 4 pour la mesure SPE céréales*). Ce constat a déjà permis d'orienter ce présent programme vers une volonté d'animation forte à travers la mise en place d'un accompagnement individualisé permettant d'engager l'évolution des exploitations dans la durée, et l'organisation de journées collectives pour mobiliser un maximum d'agriculteurs. Toutes les propositions techniques seront faites au regard de leur pérennité dans les exploitations sans soutien public en essayant d'en faire un atout de l'exploitation. La contribution des territoires notamment au travers du foncier et des filières sera également un facteur clé de pérennisation des systèmes d'exploitation durables, au sens large, permettant de répondre aux objectifs agro-environnementaux.

Partie 5 : Budget prévisionnel et plan de financement

1. Budget prévisionnel et Plan de Financement

➤ Les contractualisations

Le budget prévisionnel se base sur les objectifs de contractualisations avec 60% des engagements en 2015, liés à la mobilisation des renouvellements de contrats et 40% en 2016.

Il est prévu un soutien de 75% par les fonds européens, et 25% de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour le co-financement national⁹.

- Budget prévisionnel :

	2015	2016	
MAEC n°1 : Mesure SPE « Elevage » - Maintien	194 035 €	210 205 €	
MAEC n°1 : Mesure SPE « Elevage » - Evolution	307 280 €	307 280 €	
MAEC n°2 : Mesure SPE « Céréale » - Evolution	45 135 €	45 135 €	
MAEC n°3 : Phyto_01 + Phyto_04	539 790 €	110 068 €	
MAEC n°4 : Phyto_01 + Phyto_14	220 185 €	201 836 €	
MAEC n°5 : Phyto_02	110 872 €	110 872 €	
MAEC n°6 : Phyto_08	22 400 €	19 600 €	
MAEC n°7 : Linea_01	5 460 €	5 460 €	
MAEC n°8 : Linea_03	8 500 €	8 500 €	
MAEC n°9 : Linea_05	850 €	850 €	
Total	1 454 507 €	1 019 806 €	2 474 313 €

- Plan de financement :

	2015	2016	Total
FEADER	1 090 880 €	764 854 €	1 855 734 €
AELB	363 627 €	254 951 €	618 578 €

➤ Les actions complémentaires :

Le budget prévisionnel se base sur les objectifs de contractualisation, soit 172 engagements.

Ces volumes financiers prennent en compte à la fois le temps passé par l'opérateur et les prestataires, le cas échéant.

Le détail de ce budget est disponible dans le fichier ci-joint.

	Sur la durée du PAEC
Animation du PAEC : Réunions d'information, appui technique, sensibilisation, communication et Suivi du PAEC (y compris comité de pilotage, technique, bilan mi-parcours etc...)	21 050 €
Diagnosics d'exploitations (Réalisation des diagnostics, de l'élaboration des préconisations, de la restitution et de la rédaction du programme d'engagement et de sa validation en comité technique)	335 410 €
Suivi des agriculteurs après contractualisations (Accompagnement individualisé et encadrement des structures prestataires)	221 113 €
Sensibilisation, communication (Temps d'échanges collectifs, voyages d'études, démonstrations, visites etc...)	51 890 €
Formation (Formation MAE C de réduction des herbicides)	14 220 €
Evaluation du PAEC (Suivi de la qualité de l'eau, Bilan et étude ISARA)	69 210 €
Total (Hors Investissement)	712 893 €
Investissement	420 000 €
Accompagnement PAEC - Accompagnement des projets d'investissements	3 905 €

Soit un budget total lié aux actions complémentaires de **712 893 € sur la durée du projet** (Hors Investissement).

⁹ Ce co-financement prévoit une validation d'intervention du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans toutes les MAEC citées

L'animation administrative et technique du PAEC réalisée par le SIMA Coise repose sur le poste d'animatrice qualité de l'eau créé dans le cadre du 2^{ème} contrat de rivière, et maintenu dans une future démarche territoriale.

Sur la durée du PAEC, environ 700 jours seront consacrés au PAEC.

Si le financement du poste est assuré en 2015 à travers le contrat de rivière, des financements seront sollicités pour les années suivantes à travers ce projet.

Les prestations sont évaluées à 1025 jours pour 512 750 € et concernent essentiellement le suivi et l'aide technique individuels et collectives aux agriculteurs.

➤ Plan de financement :

Les co-financeurs identifiés sont principalement l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la région Rhône Alpes.

Ce co-financement s'opère dans le cadre de la procédure du 2^{ème} contrat actuel et dans le cadre d'une prochaine démarche territoriale.

	AELB	RRA	FEADER	Cout résiduel	Total
2015	142 493 €	13 646 €	67 744 €	13 104 €	236 985 €
2016	124 050 €	165 €	73 155 €	11 531 €	208 900 €
2 017-2021	132 619 €	3 750 €	116 450 €	14 189 €	267 008 €
Total	399 161 €	17 561 €	257 348 €	38 823 €	712 893 €
Part de participation (%)	56,0 %	2,5 %	36,1 %	5,4 %	

2. Cout du projet et bilan chiffré

En conclusion, voici une récapitulatif des éléments chiffrés de ce projet :

Les objectifs de contractualisation :

- 3 Zones Interventions Prioritaires : Monts du Lyonnais, Piémont et Plaine
- 27 % des exploitations agricoles soit 172 exploitations
- 23 % de la SAU soit 5 868 ha

Les volumes financiers engagés :

- Programme de mesures : 2 474 313 €
 - Programme d'animation : 712 893 €
- } **3 187 205€**
- Programme d'investissement : 423 905 €

Cette somme totale de 3 187 205 € représente 3700 € par exploitation engagée dans la démarche et par année d'engagement pour permettre à la fois l'atteinte des objectifs individuels et collectifs fixés.

Le récapitulatif du budget est présenté dans le tableau ci-dessous.

volets	Les actions	2015	2016	2017-2021	Cout résiduel (SIMA Coise - agriculteur)	AELB	Région Rhone Alpes	FEADER	Total PAEC
Animation générale du PAEC	Animation liée à la contractualisation (réunion d'information, appui aux exploitations, communication etc...)	2 915 €	2 750 €	4 425 €	0 €	5 045 €	875 €	4 171 €	10 090 €
	Suivi et Evaluation du PAEC indicateurs	1 325 €	1 375 €	8 260 €	0 €	5 480 €	398 €	5 083 €	10 960 €
	ss total	4 240 €	4 125 €	12 685 €	0 €	10 525 €	1 272 €	9 253 €	21 050 €
Diagnostics des exploitations	Nouveaux diagnostics individuels d'exploitations et réalisation du programme	86 625 €	110 325 €	0 €	10 764 €	126 075 €	1 988 €	58 124 €	196 950 €
	Diagnosics à compléter et réalisation du programme d'engagement	99 275 €	33 025 €	0 €	7 360 €	82 150 €	2 783 €	40 008 €	132 300 €
	Validation en comité technique (2 par départements)	3 060 €	3 100 €	0 €	336 €	3 080 €	318 €	2 426 €	6 160 €
	ss total	188 960 €	146 450 €	0 €	18 460 €	211 305 €	5 088 €	100 557 €	335 410 €
Suivi des agriculteurs après contractualisation	Mise en place et suivi des prestations : cahier des charges, visites communes	1 325 €	550 €	1 475 €	0 €	1 675 €	398 €	1 278 €	3 350 €
	Suivi et bilan individualisé économique des exploitations engagées	0 €	0 €	15 450 €	1 050 €	7 725 €	0 €	6 675 €	15 450 €
	Suivi individuel : conseil individuel visant à l'atteinte des objectifs MAE, des objectifs fixés avec l'agriculteurs le cas échéants, et la pérennité des pratiques	21 775 €	40 000 €	140 538 €	10 059 €	101 156 €	2 783 €	88 315 €	202 313 €
	ss total	23 100 €	40 550 €	157 463 €	11 109 €	110 556 €	3 180 €	96 267 €	221 113 €
Sensibilisation, Démonstration, Temps d'échanges collectifs	Réunions collectives : identifications des actions collectives, des besoins en formations, ou en suivi (collectif ou	3 060 €	3 100 €	9 540 €	840 €	7 850 €	318 €	6 692 €	15 700 €
	Démonstrations, essais, visites, journées techniques (Alternance PAEC Coise / Chamousset) : complémentaires aux actions déjà engagées par ailleurs	3 825 €	550 €	19 875 €	425 €	12 125 €	4 898 €	6 803 €	24 250 €
Etudes	Voyage d'étude séparateur de phase - 2016	0 €	825 €	0 €	0 €	413 €	0 €	413 €	825 €
	Etudes spécifiques filières - 2017/2018	0 €	0 €	885 €	0 €	443 €	443 €	0 €	885 €
	Etudes spécifiques inter territoire (Echange MO/...) -2017/2018	0 €	0 €	885 €	0 €	443 €	443 €	0 €	885 €
Suivi	Comité technique annuel : information des actions techniques conduites sur le territoire	133 €	138 €	738 €	0 €	504 €	40 €	464 €	1 008 €
Communication	Informations techniques à destination des agriculteurs (Guides, lettres techniques...)	5 488 €	1 375 €	1 475 €	2 523 €	4 169 €	1 646 €	0 €	8 338 €
	ss total	12 505 €	5 988 €	33 398 €	3 788 €	25 945 €	7 787 €	14 371 €	51 890 €
Accompagnement PAEC	Formation MAEC	0 €	3 488 €	10 733 €	756 €	7 110 €	0 €	6 354 €	14 220 €
Evaluation	Suivi de la qualité de l'eau	2 650 €	2 750 €	17 700 €	0 €	11 550 €	795 €	10 755 €	23 100 €
	Réseau de surveillance (Pour mémoire)	66 000 €	66 000 €	330 000 €	231 000 €	231 000 €	0 €	0 €	462 000 €
	Bilan et évaluation du projet (Dont étude socio-économique territoriale)	5 530 €	5 550 €	35 030 €	2 940 €	23 055 €	324 €	19 791 €	46 110 €
	ss total	8 180 €	8 300 €	52 730 €	2 940 €	34 605 €	1 119 €	30 546 €	69 210 €
Montant total PAEC -Actions Complémentaires (Hors investissement)		2 015	2 016	2017-2021	Cout résiduel	AELB	Région Rhone Alpes	FEADER	712 893 €
		237 515 €	208 900 €	267 008 €	37 053 €	400 046 €	18 446 €	257 348 €	
					5,20%	56,12%	2,59%	36,10%	
Investissement	Accompagnements techniques auprès des agriculteurs pour les investissements	530 €	0 €	3 375 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 905 €
	Matériel Alternatif aux herbicides	110 000 €	0 €	60 000 €	34 000 €	68 000 €	22 000 €	46 000 €	170 000 €
	Séparateur de phase collectif			100 000 €	20 000 €	40 000 €	0 €	40 000 €	100 000 €
	Semoir Direct / Outil de travail superficiel du sol			150 000 €	30 000 €	60 000 €	0 €	60 000 €	150 000 €
	ss total	110 530 €	0 €	313 375 €	84 000 €	168 000 €	22 000 €	146 000 €	423 905 €
MAEC	MAEC n°1 : Mesure PE « Elevage » -	307 280 €	307 280 €			153 640 €		460 920 €	614 560 €
	MAEC n°1 : Mesure PE « Elevage » -	194 035 €	210 205 €			101 060 €		303 180 €	404 240 €
	MAEC n° 2: Mesure PE « Céréale »	45 135 €	45 135 €			22 568 €		67 703 €	90 270 €
	MAEC n°4 : Phyto_01 + Phyto_14	220 185 €	201 836 €			105 505 €		316 516 €	422 021 €
	MAEC n°3 : Phyto_01 + Phyto_04	539 790 €	110 068 €			162 465 €		487 394 €	649 858 €
	MAEC n°6 : Phyto_08	22 400 €	19 600 €			10 500 €		31 500 €	42 000 €
	MAEC n°5 : Phyto_02	110 872 €	110 872 €			55 436 €		166 308 €	221 744 €
	MAEC n°7 : Linea_01	5 460 €	5 460 €			2 730 €		8 190 €	10 920 €
	MAEC n°8 : Linea_03	8 500 €	8 500 €			4 250 €		12 750 €	17 000 €
	MAEC n°9 : Linea_05	850 €	850 €			425 €		1 275 €	1 700 €
	ss total	1 454 508 €	1 019 805 €	0 €	0 €	618 578 €	0 €	1 855 734 €	2 474 313 €
TOTAL PAEC (Hors Investissement)		2 015	2 016	2017-2021	Cout résiduel	AELB	Région Rhone Alpes	FEADER	3 187 205 €
		1 692 023 €	1 228 705 €	267 008 €	37 053 €	1 018 624 €	18 446 €	2 113 083 €	
					1,16%	28,21%	0,51%	58,52%	
TOTAL PAEC (y compris investissement)		2 015	2 016	2017-2021	Cout résiduel	AELB	Région Rhone Alpes	FEADER	3 611 110 €
		1 802 553 €	1 228 705 €	580 383 €	121 053 €	1 186 624 €	40 446 €	2 259 083 €	
					3,35%	32,86%	1,12%	62,56%	

Ce projet a été réalisé en partenariat avec :

ADEAR Loire
AFOCG Loire/Rhône
Agence de l'eau Loire Bretagne
ARDAB
Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes
CER France Loire
Chambres d'Agriculture Loire et Rhône
Comités de développement Loire et Rhône
DDT Loire et Rhône
Départements Loire et Rhône
DRAAF – CROPP -
Groupe Eurea
ISARA Lyon
La bulle Verte
Loire Conseil élevage
Région Rhône Alpes
Saint Etienne Métropole
SIEA Chazelles -Viricelles
SIMOLY
SIVAP
Syndicat des Pays du Forez